Volume n° 114

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DU
BIEN-ÊTRE SOCIAL

# PROFIL DE LA PAUVRETÉ INFANTILE, 1998

Été 2001

Canada

101-07060/

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DU
BIEN-ÊTRE SOCIAL

# PROFIL DE LA PAUVRETÉ INFANTILE, 1998

Été 2001

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au

Conseil national du bien-être social
112, rue Kent, 9e étage
Place de Ville, Tour B
Ottawa (Ontario) K1A 0J9
Téléphone : (613) 957-2961
Télécopieur : (613) 957-0680
Courriel : ncw@magi.com
Site web : www.ncwcnbes.net

Also available in English under the title:
Child Poverty Profile 1998

© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2001
N° de cat. H68-52/1998F
ISBN 0-662-86060-8

N° de Poste-publications canadienne 1453122

# TABLE DES MATIÈRES


**FAITS SAILLANTS** ..... I

**DÉFINITIONS** ..... III

**INTRODUCTION** ..... 1

**1.0 TENDANCES** ..... 3

1.1 Tendances nationales ..... 3
1.2 Tendances des provinces ..... 5

**2.0 TYPE DE FAMILLE** ..... 11

**3.0 NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS** ..... 13

**4.0 ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE** ..... 15

**5.0 NIVEAU D'INSTRUCTION DU PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE** ..... 17

**6.0 NOMBRE DE SOUTIENS ET PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL** ..... 21

**7.0 ENFANTS AUTOCHTONES** ..... 26

**8.0 AMPLEUR DE LA PAUVRETÉ** ..... 30

8.1 Tendances concernant les revenus ..... 30
8.2 Les déciles du revenu ..... 31
8.3 Revenu moyen des pauvres et des non-pauvres ..... 33
8.4 Écart de pauvreté ..... 35
8.5 Tranche de revenu et pourcentage du seuil de la pauvreté ..... 37

**9.0 SOURCES DE REVENU** ..... 43

9.1 Principale source du revenu familial ..... 43
9.2 Transferts publics ..... 44
9.3 Rémunération, assistance sociale et assurance-emploi ..... 46
9.4 Prestation fiscale canadienne pour enfants ..... 49

**10.0 DURÉE DE LA PAUVRETÉ** ..... 56

10.1 Tous les enfants ..... 56
10.2 Les jeunes enfants ..... 57
10.3 Les types de familles ..... 59

**CONCLUSION** ..... 62

**ANNEXE A : MÉTHODE UTILISÉE** ..... 65

Sources de données ..... 65
Mesure de la pauvreté ..... 65
Les déciles ..... 67

**ANNEXE B : COMPARAISONS AVEC D'AUTRES PUBLICATIONS DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL** ..... 69

**MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL** ..... 70

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1: TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS, 1980-1998 ..... 6
TABLEAU 1.2: TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES BIPARENTALES, 1980-1998 ..... 7
TABLEAU 1.3: TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES MÈRES SEULES, 1980-1998 ..... 8
TABLEAU 1.4: TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PÈRES SEULS, 1980-1998 ..... 9
TABLEAU 1.5: TAUX (%) DE PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS, PAR PROVINCE, 1980-1998 ..... 10
TABLEAU 5.1: DISTRIBUTION DES ENFANTS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES LE PLUS ÉLEVÉ ATTEINT PAR LE PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE DE LA FAMILLE, 1998 ..... 20
TABLEAU 5.2: TAUX DE PAUVRETÉ DES FAMILLES AVEC ENFANTS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES LE PLUS ÉLEVÉ ATTEINT PAR LE PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE DE LA FAMILLE, 1998 ..... 20
TABLEAU 6.1: TAUX DE PAUVRETÉ INFANTILE SELON LE NOMBRE DE SOUTIENS DANS LA FAMILLE, 1998 ..... 24
TABLEAU 6.2: TAUX DE PAUVRETÉ INFANTILE SELON LE DEGRÉ DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL DU PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE DE LA FAMILLE, 1998 ..... 25
TABLEAU 8.1: REVENU MOYEN AVANT IMPÔT DES FAMILLES PAUVRES ET NON PAUVRES PAR TYPE DE FAMILLE, 1980-1998 ..... 40
TABLEAU 8.2: REVENUS MOYENS DES FAMILLES, 1998 ..... 41
TABLEAU 8.3: NOMBRE ET DISTRIBUTION DES FAMILLES PAUVRES PAR TRANCHE DE REVENU EXPRIMÉE EN POURCENTAGE DU SEUIL DE LA PAUVRETÉ, 1998 ..... 41
TABLEAU 8.4: NOMBRE ET DISTRIBUTION DES FAMILLES PAUVRES DONT LE REVENU EST INFÉRIEUR À 50 P. CENT DU SEUIL DE LA PAUVRETÉ, SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE, 1998 ..... 42
TABLEAU 9.1: PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX FAMILLES AYANT DES ENFANTS, 1998 ..... 53
TABLEAU 9.2: SOURCES DE REVENU DES FAMILLES PAUVRES AYANT DES ENFANTS, 1998 ..... 53
TABLEAU 9.3: REVENUS DES FAMILLES PAUVRES AYANT DES ENFANTS SELON LES PRINCIPALES SOURCES DE REVENUS, 1998 ..... 54
TABLEAU 9.4: NOMBRE DE FAMILLES PAUVRES AYANT DES ENFANTS SELON LES PRINCIPALES SOURCES DE REVENU, 1998 ..... 55
TABLEAU 10.1: DISTRIBUTION, EXPRIMÉE EN POURCENTAGE, DES PERSONNES À FAIBLE REVENU SELON LE TYPE DE FAMILLE, 1998 ..... 61
TABLEAU A.1: SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA POUR 1998 ... 66

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.1, TAUX DE PAUVRETÉ INFANTILE AU CANADA, 1980-1998 ..... 3
FIGURE 1.2, TAUX DE PAUVRETÉ FAMILIALE AU CANADA, 1980-1998 ..... 4

FIGURE 2.1, DISTRIBUTION DES ENFANTS PAR TYPE DE FAMILLES AU CANADA, 1998 ..... 11
FIGURE 2.2, NOMBRE D'ENFANTS PAUVRES PAR TYPE DE FAMILLE SÉLECTIONNÉ, 1980 ET 1998 ..12
FIGURE 3.1, TAUX DE PAUVRETÉ DES FAMILLES BIPARENTALES SELON LE NOMBRE ET L'ÂGE DES ENFANTS DANS LA FAMILLE, 1998 ..... 13
FIGURE 3.2, TAUX DE PAUVRETÉ DES MÈRES SEULES SELON LE NOMBRE ET L'ÂGE DES ENFANTS DANS LA FAMILLE, 1998 ..... 14
FIGURE 4.1, DISTRIBUTION DES ENFANTS SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE, 1998 ..... 15
FIGURE 5.1, DISTRIBUTION DES ENFANTS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES LE PLUS ÉLEVÉ ATTEINT PAR LE PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE, 1998 ..... 17
FIGURE 5.2, DISTRIBUTION DES FAMILLES BIPARENTALES SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES LE PLUS ÉLEVÉ ATTEINT PAR LE PRINCIPAL SOUTIEN, 1998 ..... 19
FIGURE 5.3, DISTRIBUTION DES MÈRES SEULES PAUVRES SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES LE PLUS ÉLEVÉ ATTEINT PAR LE PRINCIPAL SOUTIEN, 1998 ..... 19
FIGURE 6.1, TAUX DE PAUVRETÉ INFANTILE SELON LE NOMBRE DE SOUTIENS DANS LA FAMILLE, 1998 ..... 21
FIGURE 6.2, DISTRIBUTION DES ENFANTS SELON LE DEGRÉ DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL DU PRINCIPAL SOUTIEN, 1998 ..... 22
FIGURE 8.1, REVENU AVANT IMPÔT PAR TYPE DE FAMILLE, 1980-1998 ..... 31
FIGURE 8.2, PART DU REVENU TOTAL (%) PAR DÉCILE POUR LES FAMILLES AVEC ENFANTS ..... 32
FIGURE 8.3, CHANGEMENTS EN POURCENTAGES SURVENUS DANS LES REVENUS AVANT IMPÔT DES FAMILLES AVEC ENFANTS, 1994-1998 ..... 33
FIGURE 8.4, REVENUS MOYENS AVANT IMPÔT ..... 34
FIGURE 8.5, ÉCART DE PAUVRETÉ POUR LES MÈRES SEULES PAUVRES SELON LE NOMBRE DE SOUTIENS, 1998 ..... 35
FIGURE 8.6, ÉCART DE PAUVRETÉ POUR LES FAMILLES BIPARENTALES PAUVRES SELON LE NOMBRE DE SOUTIENS, 1998 ..... 36
FIGURE 8.7, DISTRIBUTION DES FAMILLES PAUVRES PAR TRANCHE DE REVENU EN POURCENTAGE DU SEUIL DE LA PAUVRETÉ, 1998 ..... 38
FIGURE 9.1, DISTRIBUTION DES ENFANTS SELON LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENU FAMILIAL, 1998 ..... 44
FIGURE 9.2, SOMME MOYENNE DES TRANSFERTS PUBLICS, 1998 ..... 45
FIGURE 9.3, TRANSFERTS PUBLICS EN POURCENTAGE DU REVENU TOTAL, 1998 ..... 46
FIGURE 9.4, REVENU MOYEN DES FAMILLES PAUVRES AVEC ENFANTS POUR CERTAINS SOURCES DE REVENU, 1998 ..... 47
FIGURE 9.5, DISTRIBUTION DES FAMILLES AVEC ENFANTS POUR CERTAINES SOURCES DE REVENU, 1998 ..... 48
FIGURE 10.1, PERSISTANCE DES FAIBLES REVENUS POUR LES ENFANTS AU CANADA, 1993-1998 ..... 57
FIGURE 10.2, NOMBRE D'ANNÉES DE PAUVRETÉ DES ENFANTS AU CANADA, SELON L'ÂGE DE L'ENFANT, 1993-1998 ..... 58
FIGURE 10.3, DISTRIBUTION DES PERSONNES PAR TYPE DE FAMILLE ET PAR NOMBRE D'ANNÉES DE PAUVRETÉ, 1993-1998 ..... 62
FIGURE A.1, L'ÉCHELLE DES DÉCILES DU REVENU AVANT IMPÔT DES FAMILLES AVEC ENFANTS, 1998 ..... 67

## FAITS SAILLANTS

Les taux de pauvreté infantile ont diminué de 1996 à 1998. Le taux de 19,2 p. cent de 1998 était le plus bas enregistré depuis 1992. Toutefois, ce taux le plus bas en sept ans indique tout de même que près de un enfant sur cinq vivait dans la pauvreté.

Les mères seules continuent de présenter des taux de pauvreté extrêmement élevés. En 1998, le taux de pauvreté de ce type de famille était de 52,9 p. cent. Celui des familles biparentales était beaucoup moins élevé, soit 10,7 p. cent.

Un peu plus de la moitié des enfants pauvres vivaient dans des familles biparentales, en comparaison de 81 p. cent des enfants non pauvres.

Quarante pour cent des enfants pauvres vivaient dans une famille monoparentale dirigée par une femme, contre 7,3 p. cent des enfants pauvres. Moins de trois p. cent des enfants pauvres vivaient avec un père chef de famille monoparentale. Une proportion semblable, 2,1 p. cent, des enfants non pauvres vivaient avec un père seul.

Les taux de pauvreté des familles diminuent habituellement lorsque le plus jeune des enfants atteint l'âge de la fréquentation scolaire. Par exemple, le taux de pauvreté des familles biparentales ayant un enfant de moins de sept ans s'établissait à 10,4 p. cent en 1998. Lorsque l'enfant était âgé entre 7 et 17 ans, ce taux tombait à 7,4 p. cent.

Les taux de pauvreté des familles ont tendance à augmenter avec le nombre d'enfants dans la famille. Par exemple, le taux de pauvreté des mères seules ayant un enfant de moins de sept ans était de 61,3 p. cent en 1998. Lorsqu'il y avait deux enfants de moins de sept ans, ce taux bondissait à 82,6 p. cent.

Les enfants pauvres ont en général des parents plus jeunes. En 1998, près des trois quarts des enfants pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien économique était âgé de moins de 35 ans, comparativement à 58,3 p. cent des enfants non pauvres.

En 1998, près du tiers des enfants pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien économique n'avait pas de diplôme d'études secondaires. Seulement quatre p. cent des enfants pauvres vivaient dans une famille dont le principal soutien détenait un diplôme universitaire.

Pour une famille, un niveau d'instruction élevé n'est pas nécessairement une garantie contre la pauvreté. En 1998, près de la moitié des principaux soutiens de familles biparentales pauvres et 53,9 p. cent des mères seules pauvres avaient fait des études postsecondaires.

En 1998, moins du quart des enfants pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien travaillait à plein temps et à l'année longue. Les trois quarts des enfants non pauvres vivaient dans ce type de famille.

Pour cette même année, près du tiers des enfants pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien n'avait pas travaillé du tout au cours de l'année.

Même si une plus grande proportion d'enfants pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien ne travaillait pas, il convient de nuancer la thèse selon laquelle les enfants pauvres vivent dans des familles où les adultes ne travaillent pas du tout. Une

bonne moitié des enfants pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien avait travaillé une partie de l'année, voire toute l'année, en 1998.

Chez les enfants Autochtones, le taux de pauvreté est extrêmement élevé. En 1995, trois enfants Autochtones sur cinq (60 p. cent) âgés de moins de six ans vivaient dans des familles pauvres. Le taux de pauvreté des enfants en général était beaucoup plus bas, soit un sur quatre (25 p. cent). Chez les enfants Autochtones âgés de 6 à 14 ans, ce taux était moins élevé, soit 48 p. cent, mais il était tout de même plus du double du taux national de 22 p. cent.

Entre 1994 et 1998, les revenus moyens ont augmenté pour toutes les familles ayant des enfants. Cependant, les augmentations les plus importantes sont allées aux familles les mieux nanties, alors que les familles les plus pauvres ont enregistré des gains plus modestes.

L'ampleur du problème de la pauvreté continue de causer de grandes préoccupations. Le revenu moyen des familles pauvres ayant des enfants se situait à environ 9 000 $ sous le seuil de la pauvreté en 1998.

Toujours pour cette même année, il y avait plus de mères seules vivant dans la pauvreté profonde (moins de la moitié du seuil de la pauvreté) que de familles biparentales.

Les familles biparentales pauvres étaient plus susceptibles de vivre près du seuil de la pauvreté. En 1998, plus de la moitié des familles biparentales pauvres avaient des revenus situés dans une marge de 25 p. cent du seuil de la pauvreté, comparativement au tiers des mères seules pauvres.

Plus de la moitié des enfants pauvres vivaient dans des familles dont la principale source de revenu consistait en transferts publics.

Les familles pauvres qui recevaient des prestations d'assistance sociale mais qui ne touchaient aucune rémunération ni prestation d'assurance-emploi avaient des revenus moyens extrêmement faibles. Le revenu moyen en 1998 pour les mères seules était de 13 395 $, celui des familles biparentales était de 19 436 $.

Un peu plus du tiers (34,0 p. cent) des enfants canadiens ont subi la pauvreté pendant au moins un an, entre 1993 et 1998. Légèrement plus de sept p. cent ont vécu dans la pauvreté durant toute la période de six ans.

Les enfants de moins de six ans étaient plus susceptibles que les enfants plus âgés d'avoir connu la pauvreté entre 1993 et 1998. Ils étaient aussi plus susceptibles à avoir vécu dans la pauvreté durant les six années.

Entre 1993 et 1998, les personnes vivant dans des familles monoparentales étaient beaucoup plus exposées à la pauvreté que celles vivant dans des familles biparentales.

## DÉFINITIONS

Le présent document porte essentiellement sur les **enfants** de moins de 18 ans. Les données présentées concernent à la fois les enfants et les familles ayant des enfants. Comme, en 1998, 95 p. cent de tous les enfants au Canada vivaient soit dans des familles biparentales non âgées, soit dans des familles dirigées par des mères seules non âgées, l'analyse au niveau familial porte principalement sur ces deux types de familles.

Une **famille** est définie comme un groupe d'individus partageant une unité d'habitation commune et unis par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption. Cette définition englobe les couples vivant en union de fait.

Une **famille non âgée** est une famille dans laquelle le principal soutien économique est âgé de moins de 65 ans. Les familles dont il est question dans le présent rapport sont des familles non âgées, sauf indication contraire.

Un **enfant seul** est un enfant qui vit seul ou dans un ménage sans être uni par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption aux autres membres du ménage.

De 1980 à 1995, Statistique Canada utilisait le concept "**chef de famille**". Dans les familles où un couple était marié ou vivait en union de fait, l'homme était considéré comme le "chef". Dans les familles monoparentales avec des enfants célibataires, le parent était le "chef". Dans les autres types de familles, le "chef" était habituellement le membre qui était principalement responsable de l'entretien de la famille ou le membre le plus âgé de la famille.

Depuis 1996, année où on a adopté l'*Étude sur la dynamique du travail et du revenu* comme source de données sur les faibles revenus, le concept de "**chef de famille**" a été remplacé par celui de "**principal soutien économique**". Dans une famille, le principal soutien économique est la personne dont le revenu avant impôt est le plus élevé.

Une famille **pauvre ou à faible revenu** a un revenu sous le seuil de la pauvreté, tandis qu'une famille "**non pauvre**" a un revenu au-dessus du seuil de la pauvreté.

Les **taux de pauvreté** comparent le nombre de personnes ou de familles pauvres dans une catégorie donnée, avec l'ensemble des personnes ou des familles de la même catégorie. Par exemple, en 1998, le nombre d'enfants pauvres était estimé à 1 353 000. Le nombre total d'enfants était estimé à 7 052 000. Le taux de pauvreté était donc de 19,2 p. cent, c'est-à-dire 1 353 000 divisé par 7 052 000.

Parfois, on utilise aussi les termes **incidence de la pauvreté**, ou **risque de pauvreté**. Les trois termes sont équivalents.

Le **revenu** désigne le revenu en argent déclaré par tous les membres de la famille âgés de 16 ans et plus. Le revenu comprend les salaires et traitements bruts, les revenus nets tirés du travail autonome, les revenus d'investissement, les paiements de transferts publics, les pensions et les revenus divers (bourses d'études et pensions alimentaires, par exemple).

Les **transferts publics** comprennent l'assurance-emploi, la sécurité de la vieillesse, les régimes de rentes du Canada et du Québec, le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, la prestation fiscale pour enfants, d'autres crédits ou allocations pour enfants,

l'aide sociale des provinces et des municipalités, les indemnités d'accident du travail, les crédits de TPS/TVH, les crédits d'impôt provinciaux et territoriaux et tous les autres transferts publics.

Dans certaines sections du présent rapport, il est question de **rémunération** plutôt que de revenu. La rémunération désigne les salaires et traitements bruts ainsi que le revenu net tiré d'un travail autonome.

# INTRODUCTION

La question de la pauvreté infantile au Canada a été maintes fois étudiée et débattue. Le Conseil national du bien-être social a souvent fait état des répercussions néfastes de la pauvreté sur les enfants et leurs familles. Une bonne santé et un développement harmonieux durant l'enfance figurent parmi les facteurs les plus importants pour faire en sorte qu'une personne puisse grandir suffisamment en santé pour apprendre, trouver du travail, élever une famille et, tout au long de sa vie, jouer un rôle actif au sein de la société. Les enfants des familles à faible revenu courent un risque plus élevé d'avoir des problèmes de santé et des retards de développement que les enfants des familles à revenu moyen ou élevé.

*Profil de la pauvreté infantile, 1998* est un rapport spécial de la série des *Profils de la pauvreté* publiés annuellement par le Conseil national du bien-être social. Le rapport se fonde sur les données recueillies par Statistique Canada. Tout comme les *Profils de la pauvreté*, le rapport dresse un profil statistique de la pauvreté au Canada; il ne propose pas de formule pour l'élimination de la pauvreté. Le Conseil national du bien-être social a publié de nombreux autres rapports qui proposent des mesures pour lutter contre la pauvreté des enfants. Une partie de ces mesures sont résumées dans la conclusion.

Nous espérons que ce rapport favorisera une meilleure compréhension de la pauvreté infantile et qu'il incitera les Canadiennes et les Canadiens à réfléchir à la façon dont le gouvernement et les citoyens eux-mêmes pourraient utiliser les moyens à leur disposition pour faire en sorte que chaque enfant ait une chance raisonnable de profiter de la richesse et des possibilités qu'offre le Canada.

Le rapport examine la pauvreté infantile du point de vue des enfants et de leurs familles. Les enfants ne sont pas pauvres en eux-mêmes. Ils sont pauvres parce que leur famille est pauvre.

Le rapport examine d'abord les tendances de la pauvreté de 1980 à 1998 pour les enfants et leurs familles. Il dresse ensuite des portraits-éclair de la pauvreté en 1998 en regard de plusieurs indicateurs tels que le type de famille, le nombre et l'âge des enfants dans une famille, ainsi que l'âge, le niveau d'études et l'activité de travail des parents. Le rapport renferme également une section sur les enfants Autochtones.

C'est une chose de déterminer l'incidence de la pauvreté, et c'en est une autre d'en mesurer la gravité. Des données sur l'ampleur de la pauvreté des familles des enfants sont présentées à l'aide d'indicateurs comme le nombre moyen de dollars sous le seuil de pauvreté et le revenu familial en tant que pourcentage du seuil de pauvreté. Le rapport comporte une section sur les sources de revenu des familles des enfants pauvres. Enfin, il présente de l'information sur la durée de la pauvreté.

Les enfants décrits dans ce rapport ont de zéro à dix-sept ans. Les données familiales portent essentiellement sur les familles biparentales et sur les familles monoparentales non âgées, c'est-à-dire celles dont le principal soutien économique a moins de 65 ans.

Les données sur le revenu de 1998 ont été publiées par Statistique Canada sous le titre *Le revenu au Canada, 1998*. Statistique Canada a aussi fourni des totalisations sur mesure au Conseil national du bien-être social. L'analyse et l'interprétation des données sont

toutefois la responsabilité du Conseil national du bien-être social, et non de Statistique Canada. Le lecteur qui voudra comparer l'information présentée dans ce rapport à celle contenue dans d'autres publications du Conseil national du bien-être social aurait intérêt à lire la description de la méthode utilisée présentée en annexe, à la fin du rapport.

## 1.0 TENDANCES

### 1.1 TENDANCES NATIONALES

Dans l'ensemble, les taux de pauvreté infantile ont tendance à augmenter lors des ralentissements économiques, pour ensuite retomber en période de croissance économique. Comme le montre la figure 1.1, durant les années 1980, le taux de pauvreté infantile s'est accru avec la récession de 1981-1982, atteignant un sommet en 1984 à 21 p. cent, et diminuant par la suite jusqu'à la fin des années 1980.

**Figure 1.1 : Taux de pauvreté infantile au Canada, 1980-1998**

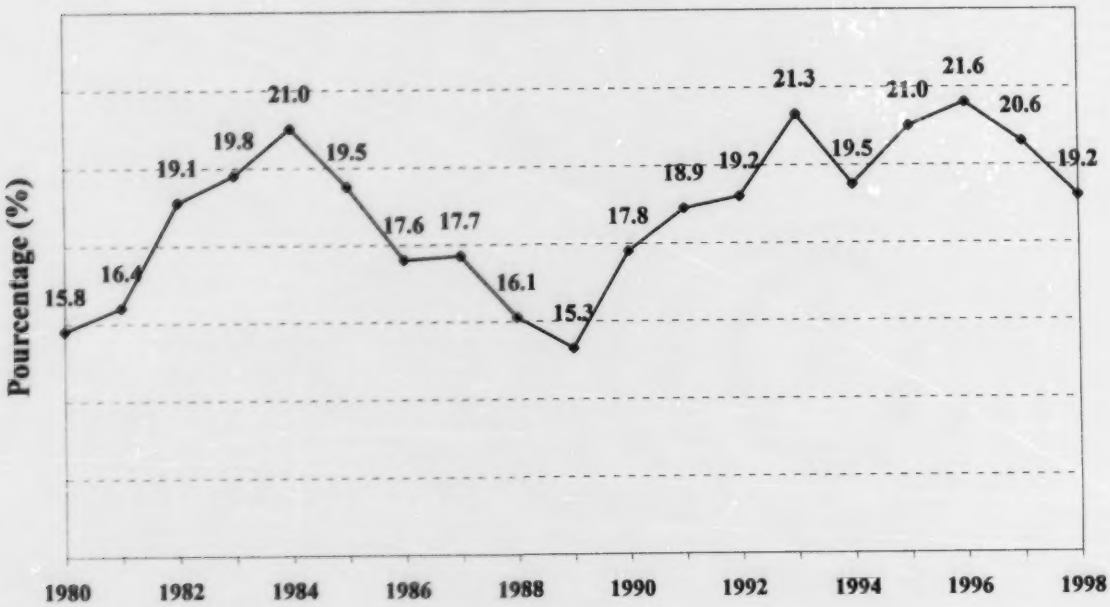


La récession de 1990-1991 a une fois de plus fait grimper le taux de pauvreté infantile. En dépit de la relance économique qui a suivi, ce taux a continué de monter jusqu'en 1996, pour atteindre un sommet de 21,6 p. cent. Le modeste recul amorcé en 1997 s'est poursuivi en 1998, alors que le taux de pauvreté infantile a diminué à 19,2 p. cent.

Le nombre d'enfants pauvres a aussi atteint un point culminant en 1996, à 1 533 000. À mesure que le taux de pauvreté régressait dans les années suivantes, le nombre des enfants pauvres diminuait aussi. En 1998, il y avait 1 353 000 enfants pauvres au Canada. Le nombre d'enfants pauvres n'avait pas été aussi bas depuis 1992. (Tableau 1.1)

Lorsqu'on examine les taux de pauvreté des familles qui ont des enfants, le fait de pouvoir compter sur un deuxième soutien économique, actuel ou possible, et sur deux adultes qui assument mutuellement les responsabilités familiales se révèle d'une importance capitale. Les taux de pauvreté sont toujours en moyenne cinq ou six fois plus élevés chez les familles dirigées par une mère seule que chez les familles biparentales, comme le montre la figure 1.2.

## Figure 1.2 : Taux de pauvreté familiale au Canada, 1980-1998

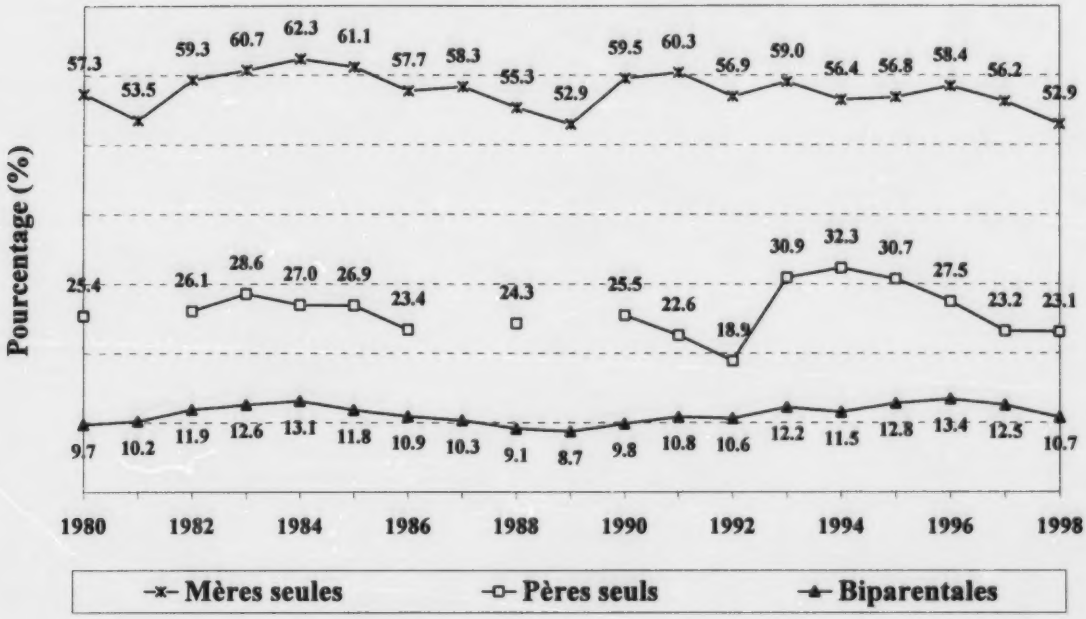


Le taux de pauvreté des familles biparentales a suivi les hauts et les bas de l'économie de 1980 jusqu'au début des années 1990. Comme pour la pauvreté chez les enfants, le taux a continué d'augmenter dans les années 1990, et n'a commencé à fléchir qu'en 1997. En 1998, le taux de pauvreté des familles biparentales était de 10,7 p. cent, le niveau le plus bas depuis 1992. En 1998, il y avait 327 000 familles biparentales pauvres. Le nombre de familles biparentales pauvres a atteint un sommet en 1996, à 421 000. (Tableau 1.2)

Chez les familles dirigées par des mères seules, les taux de pauvreté sont demeurés extrêmement élevés au cours des deux dernières décennies. Entre 1980 et 1998, le taux de pauvreté a fluctué entre 53 p. cent et 62 p. cent. Même si, en 1998, le taux de pauvreté a enregistré un creux record, plus de la moitié (52,9 p. cent) de ces familles vivaient dans la pauvreté. En 1998, il y avait 307 000 mères seules pauvres. En 1993, elles étaient 360 000, un point culminant. (Tables 1.3)

Il est un peu plus difficile de suivre les tendances pour les familles dirigées par des pères seuls, car le nombre de ces familles est souvent trop faible pour permettre la collecte de données statistiques fiables. Les pères seuls ont toujours affiché des taux de pauvreté de deux à trois fois plus élevés que ceux des familles biparentales. Cependant, ces taux ont toujours été beaucoup plus bas que ceux des mères seules. En 1998 par exemple, le taux de pauvreté chez les pères seuls était de 23,1 p. cent contre 52,9 p. cent pour les mères seules. Vu le petit nombre de pères seuls au Canada, le nombre de pères seuls pauvres est bien inférieur au nombre de familles biparentales pauvres, et ce malgré le taux de pauvreté plus élevé pour ce groupe. En 1998, on a recensé 25 000 pères seuls pauvres comparativement à 327 000 familles biparentales pauvres. (Tableau 1.4)

De façon constante, les mères seules représentent un nombre disproportionné de familles pauvres ayant des enfants. En 1998, par exemple, il y avait cinq fois plus de familles biparentales que de familles monoparentales dirigées par des femmes, mais le nombre de familles pauvres était à peu près le même des deux côtés. Cette inégalité est attribuable aux taux de pauvreté chroniquement élevés des mères seules. En près de 20 ans, le taux de pauvreté de ces familles n'est jamais descendu sous la barre des 50 p. cent.

## 1.2 TENDANCES DES PROVINCES

Comme le taux de pauvreté infantile dans le pays, les taux de pauvreté infantile dans les provinces augmentent habituellement durant les périodes de récession et diminuent durant les phases de croissance économique. Et comme le taux à l'échelle nationale, les taux de pauvreté infantile des provinces n'ont pas remonté continuellement par rapport aux sommets observés durant la récession de 1990-1991. Depuis 1992, les taux de pauvreté des provinces ont fluctué. En 1998, ils ont régressé dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve. Entre 1997 et 1998, la Nouvelle-Écosse a affiché la plus importante baisse en points de pourcentage, soit 4,1 points, suivie de l'Île-du-Prince-Édouard (3,7), du Manitoba (3,5) et de la Colombie-Britannique (3,2). (Tableau 1.5)

**TABLEAU 1.1 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS, 1980-1998**

| Année | Enfants pauvres | Tous les enfants | Taux de pauvreté (p. cent) |
|---|---|---|---|
| 1980 | 1 061 000 | 6 713 000 | 15,8 |
| 1981 | 1 090 000 | 6 640 000 | 16,4 |
| 1982 | 1 258 000 | 6 575 000 | 19,1 |
| 1983 | 1 299 000 | 6 545 000 | 19,8 |
| 1984 | 1 361 000 | 6 483 000 | 21,0 |
| 1985 | 1 258 000 | 6 468 000 | 19,5 |
| 1986 | 1 148 000 | 6 518 000 | 17,6 |
| 1987 | 1 150 000 | 6 516 000 | 17,7 |
| 1988 | 1 053 000 | 6 558 000 | 16,1 |
| 1989 | 1 016 000 | 6 636 000 | 15,3 |
| 1990 | 1 195 000 | 6 732 000 | 17,8 |
| 1991 | 1 281 000 | 6 786 000 | 18,9 |
| 1992 | 1 316 000 | 6 865 000 | 19,2 |
| 1993 | 1 484 000 | 6 953 000 | 21,3 |
| 1994 | 1 362 000 | 6 997 000 | 19,5 |
| 1995 | 1 472 000 | 7 011 000 | 21,0 |
| 1996 | 1 533 000 | 7 095 000 | 21,6 |
| 1997 | 1 459 000 | 7 081 000 | 20,6 |
| 1998 | 1 353 000 | 7 052 000 | 19,2 |

**TABLEAU 1.2 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES BIPARENTALES, 1980-1998**

| Année | Familles biparentales pauvres | Toutes les familles biparentales | Taux de pauvreté (%) |
|---|---|---|---|
| 1980 | 297 000 | 3 073 000 | 9,7 |
| 1981 | 313 000 | 3 059 000 | 10,2 |
| 1982 | 360 000 | 3 032 000 | 11,9 |
| 1983 | 385 000 | 3 054 000 | 12,6 |
| 1984 | 390 000 | 2 976 000 | 13,1 |
| 1985 | 353 000 | 2 995 000 | 11,8 |
| 1986 | 331 000 | 3 030 000 | 10,9 |
| 1987 | 308 000 | 2 989 000 | 10,3 |
| 1988 | 277 000 | 3 036 000 | 9,1 |
| 1989 | 264 000 | 3 048 000 | 8,7 |
| 1990 | 298 000 | 3 047 000 | 9,8 |
| 1991 | 328 000 | 3 044 000 | 10,8 |
| 1992 | 320 000 | 3 032 000 | 10,6 |
| 1993 | 373 000 | 3 063 000 | 12,2 |
| 1994 | 355 000 | 3 091 000 | 11,5 |
| 1995 | 402 000 | 3 134 000 | 12,8 |
| 1996 | 421 000 | 3 137 000 | 13,4 |
| 1997 | 390 000 | 3 125 000 | 12,5 |
| 1998 | 327 000 | 3 062 000 | 10,7 |

**TABLEAU 1.3 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES MÈRES SEULES, 1980-1998**

| Année | Mères seules pauvres | Toutes les mères seules | Taux de pauvreté (%) |
|---|---|---|---|
| 1980 | 206 000 | 360 000 | 57,3 |
| 1981 | 189 000 | 353 000 | 53,5 |
| 1982 | 231 000 | 389 000 | 59,3 |
| 1983 | 234 000 | 386 000 | 60,7 |
| 1984 | 266 000 | 427 000 | 62,3 |
| 1985 | 254 000 | 416 000 | 61,1 |
| 1986 | 233 000 | 403 000 | 57,7 |
| 1987 | 246 000 | 423 000 | 58,3 |
| 1988 | 245 000 | 444 000 | 55,3 |
| 1989 | 242 000 | 457 000 | 52,9 |
| 1990 | 289 000 | 486 000 | 59,5 |
| 1991 | 300 000 | 497 000 | 60,3 |
| 1992 | 343 000 | 604 000 | 56,9 |
| 1993 | 360 000 | 610 000 | 59,0 |
| 1994 | 312 000 | 554 000 | 56,4 |
| 1995 | 321 000 | 565 000 | 56,8 |
| 1996 | 328 000 | 563 000 | 58,4 |
| 1997 | 311 000 | 553 000 | 56,2 |
| 1998 | 307 000 | 580 000 | 52,9 |

**TABLEAU 1.4 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PÈRES SEULS, 1980-1998**

| Année | Pères seuls pauvres | Tous les pères seuls | Taux de pauvreté (%) |
|---|---|---|---|
| 1980 | 15 000 | 57 000 | 25,4 |
| 1981 | échantillon trop petit | 61 000 | - |
| 1982 | 17 000 | 64 000 | 26,1 |
| 1983 | 15 000 | 53 000 | 28,6 |
| 1984 | 17 000 | 63 000 | 27,0 |
| 1985 | 15 000 | 56 000 | 26,9 |
| 1986 | 17 000 | 72 000 | 23,4 |
| 1987 | échantillon trop petit | 60 000 | - |
| 1988 | 17 000 | 70 000 | 24,3 |
| 1989 | échantillon trop petit | 61 000 | - |
| 1990 | 22 000 | 86 000 | 25,5 |
| 1991 | 17 000 | 73 000 | 22,6 |
| 1992 | 16 000 | 82 000 | 18,9 |
| 1993 | 31 000 | 101 000 | 30,9 |
| 1994 | 29 000 | 91 000 | 32,3 |
| 1995 | 29 000 | 95 000 | 30,7 |
| 1996 | 26 000 | 95 000 | 27,5 |
| 1997 | 23 000 | 101 000 | 23,2 |
| 1998 | 25 000 | 109 000 | 23,1 |

**TABLEAU 1.5 : TAUX (%) DE PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS, PAR PROVINCE, 1980-1998**

| Année | Province | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Terre-Neuve | Île-du-Prince-Édouard | Nouvelle-Écosse | Nouveau-Brunswick | Québec | Ontario | Manitoba | Saskatchewan | Alberta | Colombie-Britannique |
| 1980 | 28,9 | 14,3 | 15,9 | 20,3 | 19,3 | 14,4 | 18,5 | 11,4 | 12,3 | 10,6 |
| 1981 | 21,6 | 22,7 | 18,0 | 23,9 | 20,0 | 13,6 | 19,6 | 19,7 | 11,9 | 14,3 |
| 1982 | 25,7 | 20,1 | 22,1 | 26,2 | 21,0 | 17,5 | 24,5 | 18,2 | 13,7 | 18,4 |
| 1983 | 31,2 | 16,1 | 22,8 | 27,3 | 21,2 | 17,4 | 23,8 | 22,6 | 19,3 | 16,7 |
| 1984 | 28,8 | 17,7 | 20,6 | 27,0 | 24,1 | 16,6 | 21,2 | 23,8 | 23,5 | 21,1 |
| 1985 | 28,6 | 14,8 | 19,9 | 21,2 | 21,2 | 15,9 | 22,8 | 21,2 | 20,2 | 21,7 |
| 1986 | 25,7 | 14,1 | 18,4 | 19,2 | 19,8 | 13,1 | 24,2 | 24,9 | 16,6 | 20,5 |
| 1987 | 25,4 | 15,1 | 17,6 | 20,7 | 20,9 | 12,7 | 23,2 | 19,9 | 20,4 | 18,7 |
| 1988 | 21,0 | 13,2 | 14,9 | 18,5 | 19,0 | 12,0 | 22,1 | 21,9 | 17,8 | 15,4 |
| 1989 | 19,8 | 12,7 | 16,5 | 18,0 | 16,3 | 11,6 | 22,7 | 22,0 | 19,1 | 14,7 |
| 1990 | 20,8 | 14,0 | 16,8 | 18,6 | 19,5 | 14,8 | 24,0 | 21,8 | 19,8 | 17,6 |
| 1991 | 20,6 | 15,6 | 20,6 | 19,2 | 20,4 | 17,3 | 30,9 | 22,4 | 19,2 | 14,4 |
| 1992 | 26,8 | 12,7 | 19,4 | 15,9 | 19,3 | 16,3 | 24,2 | 24,0 | 24,5 | 19,3 |
| 1993 | 21,8 | 11,4 | 23,4 | 18,0 | 21,4 | 20,8 | 26,1 | 24,8 | 20,6 | 21,5 |
| 1994 | 23,4 | 13,3 | 20,5 | 18,3 | 19,8 | 18,1 | 22,8 | 22,9 | 18,5 | 21,2 |
| 1995 | 26,2 | 14,2 | 21,5 | 24,4 | 22,6 | 19,1 | 23,2 | 21,8 | 21,7 | 20,8 |
| 1996 | 24,7 | 16,8 | 22,5 | 18,9 | 23,3 | 19,9 | 27,1 | 22,7 | 22,4 | 21,0 |
| 1997 | 24,6 | 16,2 | 23,4 | 18,4 | 24,7 | 18,7 | 27,1 | 20,3 | 18,3 | 18,1 |
| 1998 | 25,3 | 12,5 | 19,3 | 18,1 | 24,0 | 17,7 | 23,6 | 18,8 | 17,3 | 14,9 |

## 2.0 TYPE DE FAMILLE

En 1998, la vaste majorité (81,0 p. cent) des enfants au Canada vivaient dans des familles biparentales, comme le montre la figure 2.1. 13,6 p. cent des enfants vivaient dans des familles monoparentales dirigées par des femmes, et 2,1 p. cent vivaient avec leur père seul. Les autres enfants (3,3 p. cent) vivaient dans d'autres types de familles comme les familles âgées.

## Figure 2.1 : Distribution des enfants par type de famille au Canada, 1998

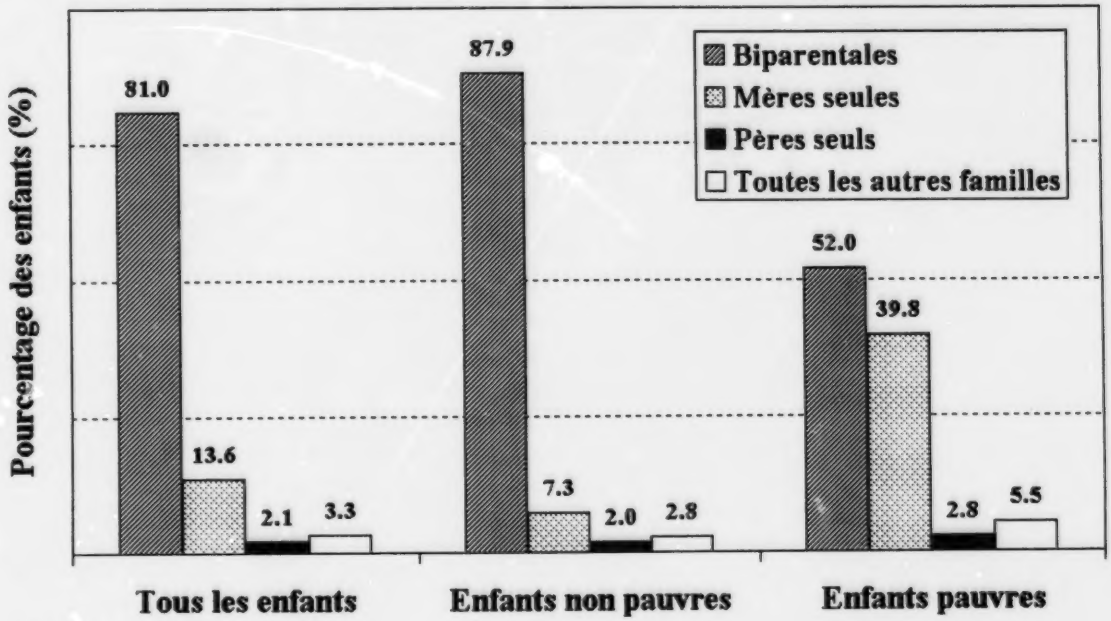


En examinant les cas d'enfants qui n'étaient pas pauvres, la distribution par type de famille ressemble beaucoup à celle de tous les enfants, avec un pourcentage légèrement plus élevé dans les familles biparentales et un pourcentage plus faible dans les familles des mères seules.

Pour les enfants pauvres, la situation est très différente. Seulement la moitié (52,0 p. cent) des enfants pauvres vivaient dans des familles biparentales. Quarante pour cent vivaient avec leur mère seule. Cela représente à peu près six fois le taux des enfants qui ne sont pas pauvres.

Une proportion beaucoup plus élevée d'enfants pauvres vivaient avec leur mère seule, parce que le taux de pauvreté chez ce type de famille était extrêmement élevé. Comme

nous l'avons mentionné plus haut, en 1998, le taux de pauvreté chez les mères seules était de 52,9 p. cent contre 10,7 p. cent chez les familles biparentales.

Le nombre d'enfants pauvres vivant avec une mère seule a augmenté de 52 p. cent au cours des deux dernières décennies, comme le montre la figure 2.2. En 1998, 538 000 enfants pauvres vivaient avec une mère seule, en comparaison de 354 000 en 1980. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du nombre de mères seules au cours de cette période et au taux de pauvreté chroniquement élevé dans ce type de famille. Le nombre d'enfants pauvres vivant dans des familles biparentales a lui aussi augmenté au cours de la même période, mais seulement de 7,8 p. cent.

## Figure 2.2 : Nombre d'enfants pauvres par type de famille sélectionné, 1980 et 1998

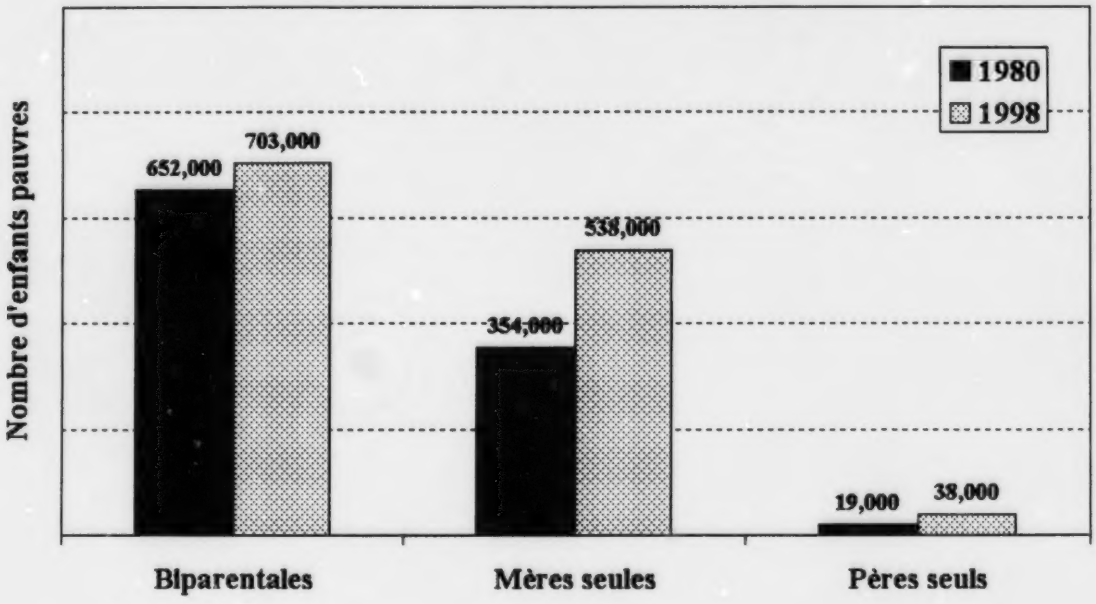


S'il est vrai que les enfants pauvres sont plus nombreux que les enfants non pauvres à vivre avec une mère seule, il est faux de prétendre, comme le veut un mythe bien ancré, que la plupart des enfants pauvres vivent dans des ménages monoparentaux. En 1998, 703 000 enfants pauvres vivaient dans des familles biparentales, tandis que 538 000 vivaient avec une mère seule et 38 000 avec un père seul.

## 3.0 NOMBRE ET ÂGE DES ENFANTS

Nous avons vu que les taux de pauvreté sont relativement bas chez les familles biparentales et qu'ils sont élevés chez les familles ayant une mère seule à leur tête. À l'intérieur de ces catégories générales, les taux varient considérablement selon le nombre et l'âge des enfants.

La figure 3.1 montre les taux de pauvreté des familles biparentales, la figure 3.2 ceux des familles dirigées par des mères seules. On constate que les taux de pauvreté augmentent avec le nombre d'enfants mais qu'ils diminuent lorsque le plus jeune enfant atteint l'âge de la fréquentation scolaire.

### Figure 3.1 : Taux de pauvreté des familles biparentales selon le nombre et l'âge des enfants dans la famille, 1998

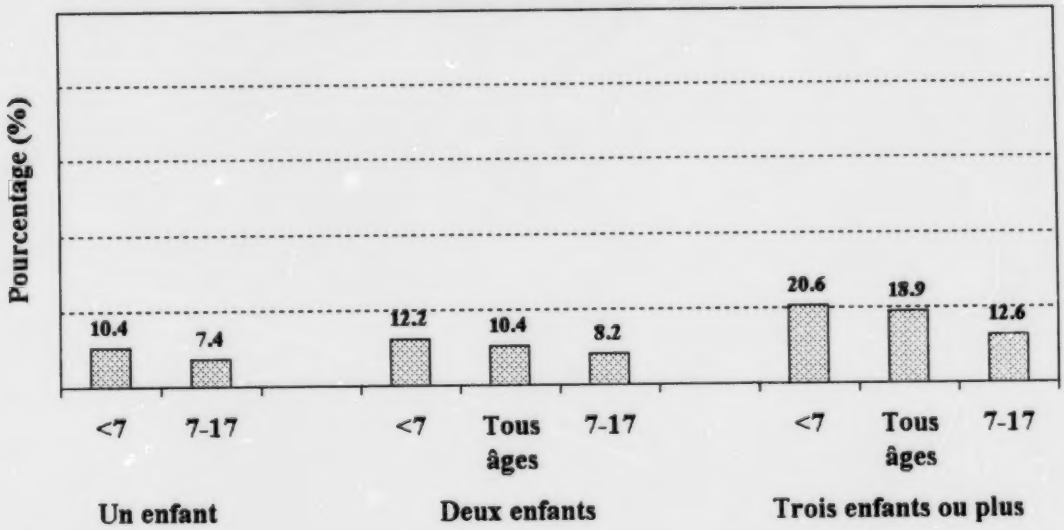


Voyons par exemple, à la figure 3.1, les taux de pauvreté des familles biparentales ayant deux enfants en 1998. Lorsque les deux enfants ont moins de sept ans, ce taux est de 12,2 p. cent. Il baisse à 10,4 p. cent lorsque les deux enfants appartiennent à des groupes d'âges différents - un de moins de sept ans et l'autre entre sept et 17 ans. Ce taux est à son plus bas, 8,2 p. cent, lorsque les deux enfants sont âgés de sept ans ou plus. On observe la même tendance chez les familles d'un enfant et chez celles de trois enfants ou plus. Toutefois, les taux de pauvreté sont moins élevés si la famille compte un seul enfant, et plus élevés si elle en compte trois ou plus.

L'âge et le nombre des enfants est aussi un facteur important pour les familles dirigées par une mère seule. Cependant, les taux de pauvreté sont beaucoup plus élevés chez ces dernières que chez les familles biparentales. La figure 3.2 montre que le taux de pauvreté des mères seules dont les deux enfants ont moins de sept ans s'établit à 82,6 p. cent pour 1998. Ce taux tombe à 59,7 p. cent lorsque les deux enfants appartiennent à des groupes d'âges différents - un de moins de sept ans et l'autre entre sept et 17 ans. Le taux le plus faible est de 47,5 p. cent, lorsque les deux enfants ont sept ans ou plus. Comme pour les familles biparentales, le taux de pauvreté est moins élevé lorsque la famille compte un seul enfant et plus élevé lorsqu'elle en compte trois ou plus.

## Figure 3.2 : Taux de pauvreté des mères seules selon le nombre et l'âge des enfants dans la famille, 1998

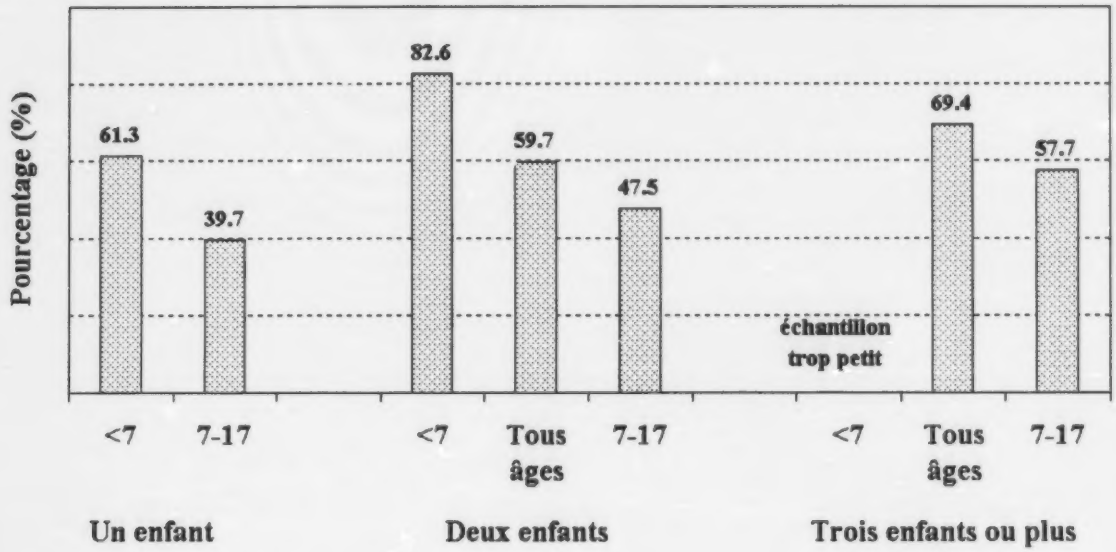

## 4.0 ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE

Les enfants pauvres vivent plus souvent avec des parents plus jeunes, que les enfants qui ne sont pas pauvres, comme le montre la figure 4.1. En 1998, près des trois quarts (71,1 p. cent) des enfants pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien économique avait moins de 35 ans, comparativement à 58,3 p. cent pour les enfants qui ne sont pas pauvres.

### Figure 4.1 : Distribution des enfants selon l'âge du principal soutien économique, 1998

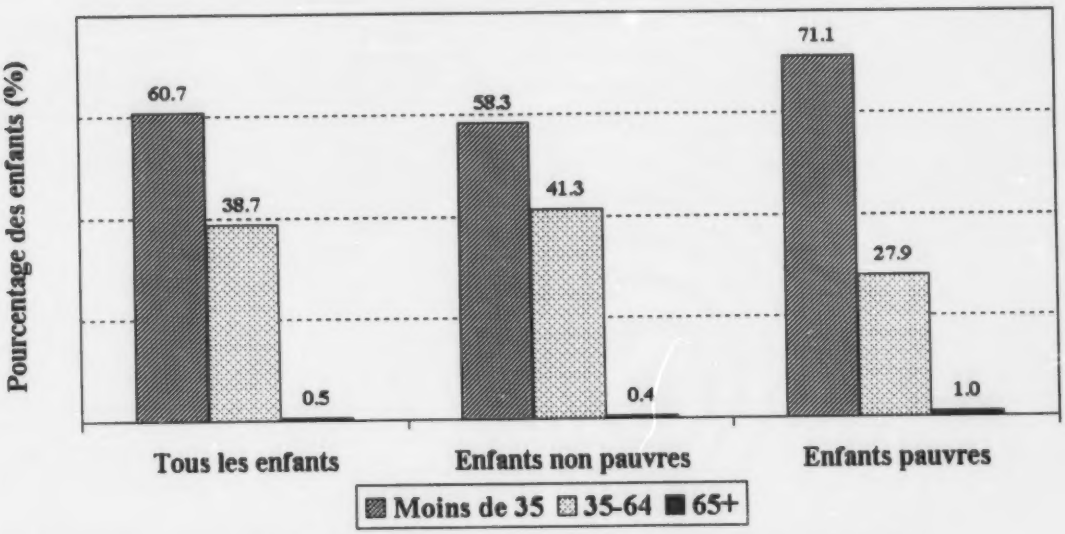


Cela exclut les 9 000 enfants seuls, c'est-à-dire les enfants qui ne vivent pas avec un parent.

Cela n'est pas surprenant étant donné que les familles plus jeunes ont des taux de pauvreté plus élevés que les familles plus âgées. Par exemple en 1998, le taux de pauvreté était de 44,6 p. cent pour les familles biparentales dont le principal soutien avait moins de 25 ans. Ce taux tombait à 9,5 p. cent lorsque le principal soutien avait entre 35 et 44 ans.

Cette même tendance s'observe chez les mères seules, mais avec des taux de pauvretés plus extrêmes. Le taux de pauvreté était de 82,7 p. cent chez les mères seules âgées de moins de 25 ans. Il tombait à 45,1 p. cent lorsque la mère avait entre 35 et 44 ans. Bien que ce taux de 45,1 p. cent demeure exceptionnellement élevé, il se situe tout de même à près de la moitié de celui des mères plus jeunes.

Le taux de pauvreté plus élevé enregistré chez les jeunes parents est attribuable à un certain nombre de facteurs. Le taux de chômage des moins de 25 ans est plus élevé que chez les plus âgés. Les jeunes parents qui travaillent sont plus susceptibles de toucher des

salaires de débutant que les travailleurs plus âgés et plus expérimentés. Dans bien des cas, les jeunes parents ont abandonné leurs études ou remis à plus tard l'obtention d'un diplôme d'études supérieures pour s'occuper de leurs enfants. Un niveau d'instruction moins élevé se traduit souvent par une rémunération inférieure.

## 5.0 NIVEAU D'INSTRUCTION DU PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE

Comme le montre la figure 5.1, en 1998, seulement 15,9 p. cent des enfants canadiens vivaient dans des familles dont le principal soutien n'avait pas de diplôme d'études secondaires. Le pourcentage est légèrement moins élevé pour les enfants qui ne sont pas pauvres, soit 12,7 p. cent. Pour les enfants pauvres, la situation est tout autre. Près du tiers (29,2 p. cent) des enfants pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien n'avait pas de diplôme d'études secondaires.

### Figure 5.1 : Distribution des enfants selon le niveau d'études le plus élevé atteint par le principal soutien économique, 1998

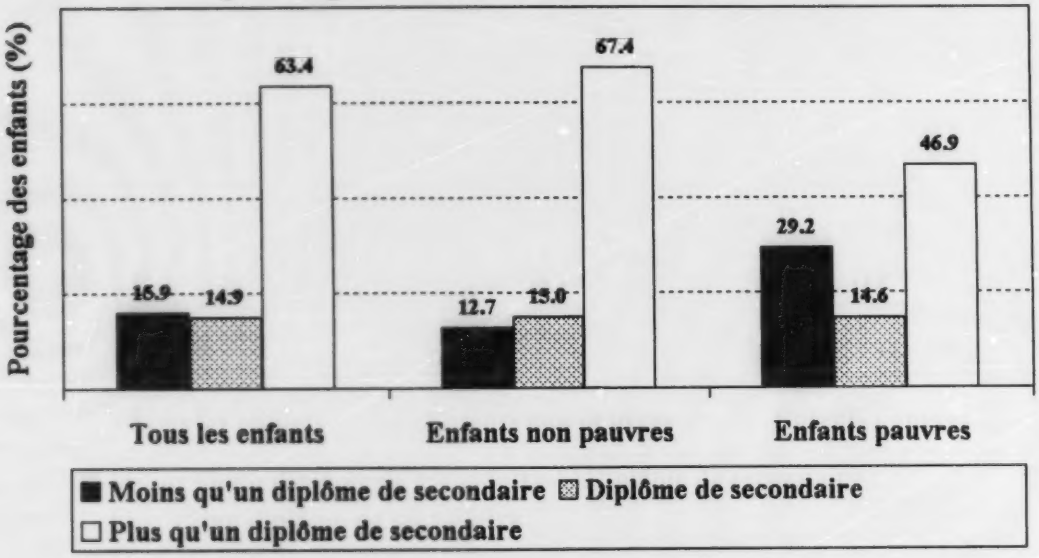


Le revenu étant souvent associé de près au niveau d'instruction, ces résultats ne sont pas surprenants. Comme on pourrait s'y attendre, un pourcentage élevé (67,4 p. cent) d'enfants non pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien avait fait des études postsecondaires. Moins de la moitié (46,9 p. cent) des enfants pauvres vivaient dans ce type de famille. Fait plus révélateur, seulement quatre p. cent des enfants pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien avait un diplôme universitaire, contre 20,2 p. cent des enfants non pauvres. (Tableau 5.1)

Il est intéressant de constater qu'un même pourcentage d'enfants pauvres et d'enfants non pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien n'avait qu'un diplôme d'études secondaires. Cela semble indiquer que les niveaux d'études inférieurs et supérieurs

au diplôme d'études secondaires sont ceux qui ont le plus d'impact pour déterminer si un enfant vivra dans la pauvreté.

En examinant les taux de pauvreté par type de famille, on constate l'importance du rôle que les études peuvent jouer au regard du risque de pauvreté. Comme il a été démontré précédemment, le taux de pauvreté des mères seules en 1998 était de 52,9 p. cent. Lorsque la mère avait au moins un diplôme d'études secondaires, ce taux fléchissait légèrement à 47,1 p. cent. Si elle n'avait pas de diplôme d'études secondaires, il bondissait à 73,8 p. cent. (Tableau 5.2)

Les taux de pauvreté des familles biparentales affichent les même tendances, mais ils sont moins élevés. Pour toutes les familles biparentales, le taux de pauvreté en 1998 était de 10,7 p. cent. Chez les familles dont le principal soutien avait au moins un diplôme d'études secondaires, ce taux était légèrement plus bas, à 8,5 p. cent. Lorsque le principal soutien n'avait pas au moins un diplôme d'études secondaires, le taux était le double (20,5 p. cent) de celui de toutes les familles. (Tableau 5.2)

Nous avons vu que le risque de pauvreté tend à diminuer avec un niveau d'études plus élevé. Cela ne signifie pas pour autant qu'un niveau d'études plus élevé met les familles à l'abri de la pauvreté. Les figures 5.2 et 5.3 montrent que près de la moitié (46,9 p. cent) des soutiens économiques des familles biparentales pauvres et 53,9 p. cent des mères seules pauvres avaient poursuivi leurs études au-delà du cours secondaire. De toute évidence, les personnes pauvres ne sont pas toutes peu instruites. La pauvreté peut aussi être due à l'insuffisance de possibilités d'emploi ou aux obstacles qui empêchent d'accepter et de garder un emploi, et non pas simplement à un manque d'instruction. Les exemples d'obstacles peuvent aller de l'invalidité au manque de services de garde à prix abordable.

## Figure 5.2 : Distribution des familles biparentales pauvres selon le niveau d'études le plus élevé atteint par le principal soutien, 1998

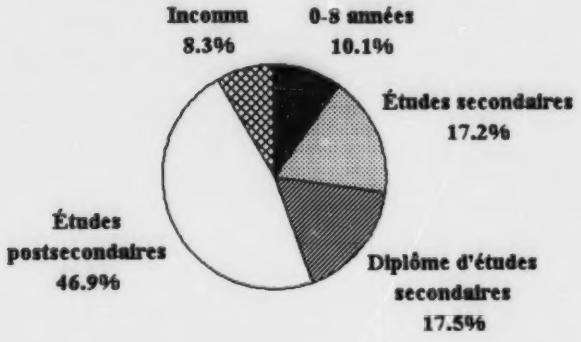


## Figure 5.3 : Distribution des mères seules pauvres selon le niveau d'études le plus élevé atteint par le principal soutien, 1998

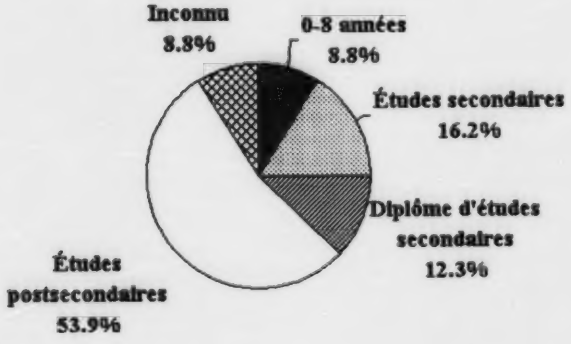

**TABLEAU 5.1 : DISTRIBUTION DES ENFANTS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES LE PLUS ÉLEVÉ ATTEINT PAR LE PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE DE LA FAMILLE, 1998 ***

| Niveau d'études le plus élevé atteint | Tous les enfants | | Enfants non pauvres | | Enfants pauvres | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | p. cent | Nombre | p. cent | Nombre | p. cent |
| Moins qu'un diplôme secondaire | 1 118 000 | 15,9 | 725 000 | 12,7 | 393 000 | 29,2 |
| Diplôme secondaire | 1 049 000 | 14,9 | 853 000 | 15,0 | 196 000 | 14,6 |
| Études post-secondaires | 843 000 | 12,0 | 626 000 | 11,0 | 217 000 | 16,1 |
| Diplôme post-secondaire | 2 422 000 | 34,4 | 2 063 000 | 36,2 | 359 000 | 26,7 |
| Diplôme universitaire | 1 203 000 | 17,1 | 1 149 000 | 20,2 | 54 000 | 4,0 |
| Inconnu | 409 000 | 5,8 | 283 000 | 5,0 | 126 000 | 9,4 |
| Total | 7 043 000 | 100,0 | 5 698 000 | 100,0 | 1 344 000 | 100,0 |

* Cela exclut les 9 000 enfants seuls, c'est-à-dire les enfants qui ne vivent pas avec un parent.

**TABLEAU 5.2 : TAUX DE PAUVRETÉ DES FAMILLES AVEC ENFANTS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES LE PLUS ÉLEVÉ ATTEINT PAR LE PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE DE LA FAMILLE, 1998**

| Niveau d'études le plus élevé | Familles biparentales | | Mères seules | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre de familles pauvres | Taux de pauvreté (p. cent) | Nombre de familles pauvres | Taux de pauvreté (p. cent) |
| Moins qu'un diplôme secondaire | 89 000 | 20,5 | 76 000 | 73,8 |
| Diplôme secondaire ou plus | 211 000 | 8,5 | 204 000 | 47,1 |

## 6.0 NOMBRE DE SOUTIENS ET PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le travail des adultes membres d'une famille joue un rôle clé lorsqu'il faut déterminer si la famille est pauvre. Afin d'examiner cette question, nous considérons le nombre de soutiens dans la famille d'un enfant et la participation au marché du travail du principal soutien de la famille. Le nombre de soutiens nous indique combien d'adultes ont travaillé durant l'année, peu importe la durée de la période de travail ou s'il s'agit d'un travail à plein temps ou à temps partiel. La situation par rapport au marché du travail nous indique si le principal soutien de la famille a travaillé à plein temps pendant toute l'année ou selon un autre régime, c'est-à-dire à temps partiel ou pendant une partie de l'année.

### Figure 6.1: Taux de pauvreté infantile selon le nombre de soutiens dans la famille, 1998

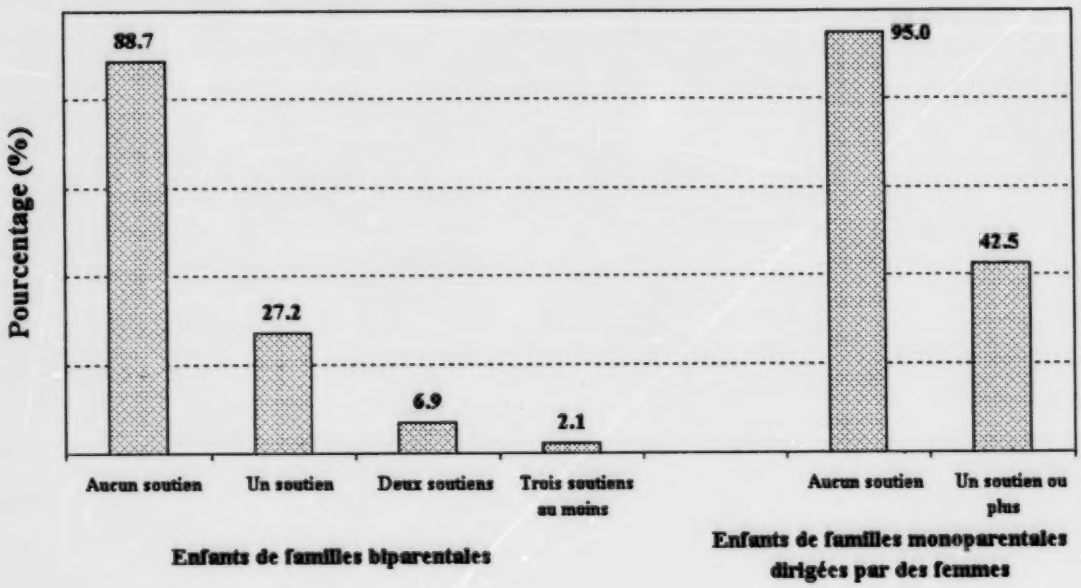


La figure 6.1 présente les taux de pauvreté infantile pour 1998, répartis selon le nombre de soutiens dans la famille. Les enfants des familles où il n'y avait pas de soutien affichaient les taux de pauvreté les plus élevés. En 1998, presque tous les enfants (95 p. cent) de familles monoparentales dirigées par des femmes où il n'y avait pas de soutien étaient pauvres, et 88,7 p. cent des enfants de familles biparentales l'étaient. Les taux de pauvreté diminuent considérablement lorsqu'il y a un soutien dans la famille. Cependant, les taux de pauvreté des enfants de familles monoparentales dirigées par des femmes avec un soutien étaient beaucoup plus élevés que ceux des enfants de familles biparentales avec

un soutien — 42,5 p. cent contre 27,2 p. cent. Pour les deux types de familles, un plus grand nombre d'enfants pauvres vivaient dans des familles comptant au moins un soutien que dans des familles sans soutien. (Tableau 6.1)

Comme on pourrait s'y attendre, la distribution des enfants pauvres et celle des enfants non pauvres présente un écart important selon le niveau de participation au marché du travail du principal soutien économique de la famille. La figure 6.2 montre que les trois quarts des enfants non pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien travaillait à plein temps à l'année (PTA) en 1998. Seulement 23,1 p. cent des enfants pauvres vivaient dans de telles familles, même si un autre 27,3 p. cent vivait dans des familles dont le principal soutien avait travaillé au cours de l'année, mais pas toute l'année à plein temps.

## Figure 6.2: Distribution des enfants selon le degré de participation au marché du travail du principal soutien, 1998

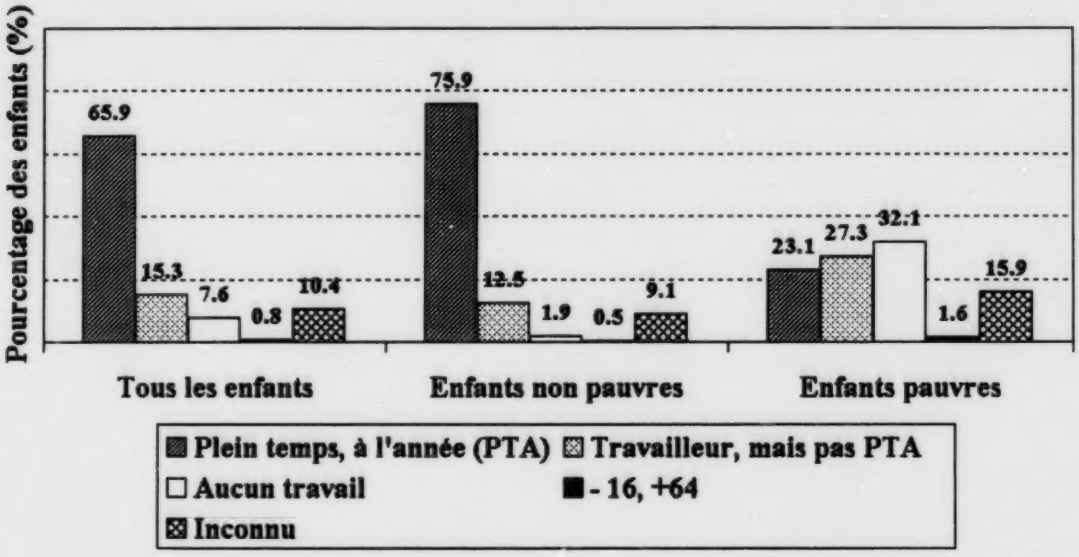


Près du tiers (32,1 p. cent) des enfants pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien n'avait pas travaillé du tout au cours de l'année. Seulement 1,9 p. cent des enfants non pauvres vivaient dans ce type de famille.

Bien qu'une proportion plus élevée d'enfants pauvres aient vécu dans des familles dont le principal soutien ne travaillait pas, il convient de nuancer la thèse selon laquelle les enfants pauvres vivent dans des familles où les adultes ne travaillent pas du tout. Une bonne moitié des enfants pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien avait travaillé une partie voire la totalité de l'année 1998.

Cette constatation soulève des questions quant à la qualité des emplois accessibles aux parents de ces enfants qui travaillent. Il y avait 311 000 enfants pauvres qui vivaient dans des familles dont le principal soutien avait travaillé toute l'année à plein temps. Les enfants qui vivaient dans des familles biparentales étaient tout de même mieux protégés de la pauvreté que ceux qui vivaient avec des mères seules. Parmi les enfants qui vivaient dans des familles biparentales dont le principal soutien avait travaillé à plein temps toute l'année, seulement 5,6 p. cent étaient pauvres. Chez les enfants qui vivaient avec des mères seules ayant travaillé à plein temps toute l'année, la proportion était de 18,9 p. cent. (Tableau 6.2)

**TABLEAU 6.1 : TAUX DE PAUVRETÉ INFANTILE SELON LE NOMBRE DE SOUTIENS DANS LA FAMILLE, 1998**

| Nombre de soutiens par type de famille | Tous les enfants | Enfants pauvres | Taux de pauvreté (p. cent) |
|---|---|---|---|
| Toutes les familles biparentales | 5 712 000 | 703 000 | 12,3 |
| Aucun soutien | 175 000 | 155 000 | 88,7 |
| Un soutien | 1 034 000 | 281 000 | 27,2 |
| Deux soutiens | 3 596 000 | 248 000 | 6,9 |
| Trois soutiens ou plus | 907 000 | 19 000 | 2,1 |
| Toutes les familles monoparentales dirigées par des femmes | 956 000 | 538 000 | 56,3 |
| Aucun soutien | 252 000 | 239 000 | 95,0 |
| Un soutien ou plus | 704 000 | 299 000 | 42,5 |

**TABLEAU 6.2 : TAUX DE PAUVRETÉ INFANTILE SELON LE DEGRÉ DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL DU PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE DE LA FAMILLE, 1998**

| Participation au marché du travail du principal soutien économique | Tous les enfants* | | Enfants de familles biparentales | | Enfants de mères seules | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre d'enfants pauvres | Taux de pauvreté (p. cent) | Nombre d'enfants pauvres | Taux de pauvreté (p. cent) | Nombre d'enfants pauvres | Taux de pauvreté (p. cent) |
| Plein temps à l'année (PTA) | 311 000 | 6,7 | 235 000 | 5,6 | 61 000 | 18,9 |
| Travailleur non PTA | 367 000 | 34,0 | 165 000 | 22,3 | 178 000 | 64,1 |
| N'a pas travaillé au cours de l'année | 431 000 | 80,1 | 197 000 | 73,5 | 205 000 | 89,8 |
| - 16, +64 ans | 22 000 | 41,1 | 0 | | 0 | |
| Inconnu | 214 000 | 29,1 | 107 000 | 19,6 | 95 000 | 73,2 |
| Total | 1 344 000 | 19,1 | 703 000 | 12,3 | 538 000 | 56,3 |

Cela exclut les 9 000 enfants seuls, c'est-à-dire les enfants qui ne vivent pas avec un parent.

## 7.0 ENFANTS AUTOCHTONES

Nous venons d'examiner les facteurs qui accroissent les risques de pauvreté pour les enfants et leurs familles. Nous pouvons maintenant nous pencher sur ces mêmes facteurs pour les enfants Autochtones. Nous n'avons pas beaucoup de données quant au nombre d'enfants Autochtones qui vivent dans des familles présentant ces risques, mais nous en avons sur un grand nombre de ces facteurs de risque qui touchent la population autochtone en général.

Les éditions antérieures du *Profil de la pauvreté* ne renfermaient pas de données sur les Autochtones, parce qu'il était difficile d'obtenir de l'information à partir de l'enquête sur le revenu annuel. Étant donné les niveaux élevés de pauvreté des Autochtones du Canada, nous croyons qu'il est important de présenter ce que nous avons pu tirer d'autres sources de données. Pour le présent rapport, la plupart des données sur les enfants Autochtones proviennent du recensement de 1996. Ici, un enfant est une personne de moins de 15 ans, et non de moins de 18 ans comme c'est le cas dans le reste du présent document.

Le lecteur doit tenir compte du fait qu'il y a souvent dans la population autochtone des écarts dus à certains facteurs comme les différents groupes Autochtones (Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits) ou le secteur géographique (province ou territoire, milieu urbain ou rural). Dans cette section, nous présentons des données sur tous les Autochtones sans fournir de répartition détaillée.

Nous avons vu que les enfants qui vivent avec des mères seules ont des taux de pauvreté sensiblement plus élevés que ceux qui vivent dans des familles biparentales. En 1996, près du tiers (32 p. cent) de tous les enfants Autochtones de moins de 15 ans vivant dans des familles, appartenaient à des familles monoparentales (père ou mère). Ce taux est deux fois plus élevé que pour les enfants de la population en général. Il est encore plus élevé, lorsqu'on considère les enfants Autochtones des grandes agglomérations urbaines. Environ 46 p. cent des enfants Autochtones de familles habitant une grande agglomération urbaine appartenaient à des familles monoparentales.[1]

Nous l'avons vu précédemment, les familles plus nombreuses avaient des taux de pauvreté plus élevés. En moyenne, les femmes Autochtones ont plus d'enfants que les autres femmes. Par exemple, en 1996, une mère autochtone seule avait en moyenne 2,3 enfants, comparativement à 1,8 enfant pour les autres mères seules.[2]

Une faible scolarité est un facteur de risque de pauvreté. Les Autochtones ont fait des progrès sur le plan de l'instruction ces dernières années, mais l'amélioration est faible par rapport à celle des non-Autochtones. En 1996, plus de la moitié (54 p. cent) des Autochtones âgés de 15 ans et plus n'avaient pas obtenu leur diplôme d'études secondaires, contre 35 p. cent de la population non autochtone. Chez les jeunes Autochtones âgés de 20 à 29 ans, la proportion de ceux qui n'avaient pas obtenu leur diplôme d'études secondaires

[1] Statistique Canada, *The Daily*, (Catalogue n° 11-001E), 13 janvier 1998.
[2] Statistique Canada, *Women in Canada 2000*, (Catalogue n° 89-503-XPE), pp. 251, 254

était plus faible (45 p. cent). Cependant, celle-ci dépassait quand même de beaucoup la proportion correspondante, soit 17 p. cent, pour les autres jeunes âgés de 20 à 29 ans.[3]

Dans la Section 5.0, nous avons montré que la plupart des enfants non pauvres vivaient dans des familles dont le principal soutien avait fait des études postsecondaires. En 1996, la proportion d'Autochtones (37,9 p. cent) âgés de 15 ans et plus qui avaient un tel niveau d'instruction était relativement inférieure à celle des non-Autochtones (51,3 p. cent). Lorsqu'on examine en particulier la question des diplômes universitaires, on constate un écart considérable entre les Autochtones et les non-Autochtones. En 1996, un très faible pourcentage d'Autochtones âgés de 15 ans et plus, soit 3,3 p. cent, possédaient un diplôme universitaire, contre 13,5 p. cent des non-Autochtones.[4] La différence est encore plus grande si l'on considère les plus jeunes. Quatre pour cent des Autochtones âgés de 20 à 29 ans avaient un diplôme universitaire comparativement à 19 p. cent des non-Autochtones[5].

Les jeunes Autochtones sont moins susceptibles de fréquenter l'école que les autres jeunes. En 1996, à peu près les deux tiers (68 p. cent) des Autochtones âgés de 15 à 19 ans fréquentaient l'école (à temps plein ou à temps partiel) comparativement à 83 p. cent de leurs homologues non Autochtones. De même, 31 p. cent des jeunes Autochtones âgés de 20 à 24 ans fréquentaient l'école, contre 49 p. cent pour les non Autochtones[6]. Cependant, il semble que les Autochtones soient plus susceptibles de retourner aux études une fois devenus adultes que les non-Autochtones. En 1996, 12 p. cent des Autochtones âgés de 25 à 34 ans étaient étudiants à temps plein comparativement à 6 p. cent pour les non Autochtones. On observe le même modèle dans le groupe d'âge suivant, c'est-à-dire celui de 35 à 44 ans. Sept pour cent des Autochtones de ce groupe étaient étudiants à temps plein comparativement à trois p. cent pour les non-Autochtones[7].

---

[3] Statistique Canada, *The Daily*, (Catalogue n° 11-001E), 14 avril 1998.
[4] Statistique Canada, *Nation Series - Aboriginal*, (Catalogue n° 93F0025XDB96000), Tableau 1.
[5] Statistique Canada, *Education Indicators in Canada 1999* (Catalogue n° 081-582-XIE), p. 235.
[6] Statistique Canada, *Aboriginal Peoples in Canada — Canadian Centre for Justice Statistics Profile Series* (Catalogue n° 85F0033MIE), p. 5.
[7] Statistique Canada, *The Daily*, (Catalogue n° 11-001E), 14 avril 1998

De nombreuses raisons sont à l'origine des difficultés éprouvées par les Autochtones dans des systèmes d'enseignement essentiellement non Autochtones. Par exemple, la langue maternelle de beaucoup d'Autochtones n'est pas la langue (français ou anglais) utilisée à l'école qu'ils fréquentent. Les élèves Autochtones ont peut-être moins de modèles qui pourraient les encourager à poursuivre leurs études. En outre, de nombreuses localités Autochtones sont géographiquement isolées et peuvent avoir de la difficulté à recruter et à garder des enseignants compétents.[8] Les enfants Autochtones des régions éloignées doivent souvent quitter leur milieu pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire et même secondaire.

Il existe différentes façons de représenter les Autochtones au Canada. Les sources citées dans cette section utilisent le concept d'identité autochtone comme définition du terme Autochtone. Une personne est considérée comme Autochtone si elle a déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone en répondant à la question suivante du Recensement de 1996 : "Cette personne est-elle autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?" et(ou) si elle a indiqué qu'elle était un Indien visé par un traité ou un Indien inscrit selon les définitions de la *Loi sur les Indiens du Canada* et (ou) si elle était membre d'une bande indienne ou d'une Première nation.

Lors du recensement de 1996, le dénombrement avait été interdit ou interrompu dans 77 réserves indiennes. On estime à 44 000 le nombre de personnes de ces réserves qui n'ont pas été recensées. Ces personnes ne figurent pas dans les tableaux du recensement utilisés pour la présente section.

Nous avons vu que les enfants pauvres sont plus nombreux à vivre dans des familles dont le principal soutien ne travaille pas du tout ou ne travaille pas à plein temps à l'année longue. Les Autochtones font moins souvent partie de la main-d'œuvre rémunérée. Par exemple, en 1996, 41 p. cent des femmes Autochtones et 48 p. cent des hommes Autochtones étaient employés, comparativement à 53,1 p. cent des autres femmes et 65,6 p. cent des autres hommes.[9] Parmi les Autochtones qui ont déclaré des revenus d'emploi pour 1995, un peu plus du tiers seulement avaient travaillé à plein temps toute l'année, contre la moitié de la population totale.[10]

Les Autochtones qui étaient employés avaient en général des emplois mal rémunérés. En 1996, les Autochtones étaient surreprésentés dans les industries primaires, dans les secteurs de la vente et des services ainsi que dans les métiers. Ils étaient sousreprésentés dans les groupes de travailleurs qui ont un emploi bien rémunéré, par exemple dans la gestion et les professions libérales[11].

Les revenus des Autochtones sont sensiblement inférieurs à ceux des non-Autochtones. En 1995, le revenu moyen des Autochtones était de 15 700 $, soit seulement 62 p. cent de

[8] Statistique Canada, *Education Indicators in Canada 1999*, (Catalogue n° 81-582-XIE ), p. 96.
[9] Statistique Canada, *Women in Canada 2000*, (Catalogue n° 89-503-XPE), p. 265.
[10] Statistique Canada, *The Daily*, (Catalogue n° 11-001E), 12 mai 1998.
[11] Statistique Canada, *Aboriginal Peoples in Canada — Canadian Centre for Justice Statistics Profile Series* (Catalogue n° 85F0033MIE), p. 5.

celui des non-Autochtones (25 400 $). Comme les non-Autochtones, les Autochtones tirent la plus grande partie de leurs revenus d'un emploi. En 1995, les salaires et traitements ainsi que les revenus nets d'un travail indépendant constituaient 70 p. cent de l'ensemble des revenus des Autochtones, soit un peu moins que les 75 p. cent enregistrés pour les non-Autochtones. Cependant, les Autochtones tirent à peu près le quart de leurs revenus des transferts publics. Cette proportion est de beaucoup supérieure à la part de 14 p. cent pour les non-Autochtones[12].

Compte tenu de ces facteurs de risque, on pourrait s'attendre à ce que les taux de pauvreté soient élevés chez les enfants Autochtones. Nous pouvons d'abord examiner les taux de pauvreté en utilisant les seuils de faible revenu. Ces seuils excluent la proportion d'environ 36 p. cent d'Autochtones qui vivent dans des réserves ou dans les trois territoires. Comme le revenu des Autochtones vivant dans des réserves est habituellement inférieur à celui de ceux qui vivent en dehors des réserves, l'inclusion de ce groupe d'Autochtones ferait vraisemblablement augmenter l'incidence de faible revenu chez les Autochtones.

Selon les seuils de faible revenu, en 1995, trois enfants Autochtones sur cinq (60 p. cent) de moins de six ans vivaient dans des familles pauvres. Le taux national était beaucoup moins élevé à un sur quatre (25 p. cent). Chez les enfants Autochtones de six à 14 ans, le taux de pauvreté était moins élevé (48 p. cent), mais il était quand même plus du double du taux national de 22 p. cent.[13] Nous avons vu que le taux de pauvreté des mères seules était extrêmement élevé. Il était encore plus élevé pour les mères seules Autochtones. Près des trois quarts (73 p. cent) des mères seules Autochtones étaient pauvres en 1995. Chez les autres mères seules, l'incidence était de 45 p. cent.[14]

Pour inclure les Autochtones qui vivent dans des réserves ou dans les trois territoires, nous pouvons utiliser la catégorie des revenus inférieurs à 10 000 $ comme indicateur du seuil de pauvreté. Près de la moitié des Autochtones (46 p. cent) de 15 ans et plus avaient un revenu de moins de 10 000 $ en 1995. Cette proportion dépasse de beaucoup le taux de 27 p. cent pour les non-Autochtones. Dans certaines grandes agglomérations urbaines de l'Ouest, les taux sont plus élevés. Environ la moitié des Autochtones de Saskatoon (51 p. cent), de Regina (48 p. cent) et d'Edmonton (47 p. cent) avaient un revenu de moins de 10 000 $[15].

---

[12] Statistique Canada, *Aboriginal Peoples in Canada — Canadian Centre for Justice Statistics Profile Series* (Catalogue n° 85F0033MIE), p. 6.

[13] Statistique Canada, *The Daily*, (Catalogue n° 11-001E), 12 mai 1998.

[14] Statistique Canada, *Women in Canada 2000*, (Catalogue n° 89-503-XPE), p. 259.

[15] Statistique Canda, *Aboriginal Peoples in Canada — Canadian Centre for Justice Statistics Profile Series* (Catalogue n° 85F0033MIE), p. 6.

## 8.0 AMPLEUR DE LA PAUVRETÉ

Mesurer l'incidence de la pauvreté ne nous donne pas une idée précise de la gravité de la pauvreté. Nous pouvons étudier la situation économique des familles pauvres en comparant leurs revenus à la moyenne des revenus des autres familles. Il est aussi possible d'examiner l'ampleur de la pauvreté pour voir si les pauvres vivent dans la pauvreté abjecte ou s'ils se trouvent quelques dollars sous le seuil de la pauvreté. Nous donnerons d'abord un aperçu du revenu moyen.

Il convient de noter que la présente section porte sur les familles et non sur les enfants, puisque le revenu est calculé pour la famille entière. Les revenus sont indiqués en dollars constants de 1998. Cela signifie que les montants en dollars ont été ajustés pour tenir compte de l'impact de l'évolution des prix (inflation); ainsi, ces montants reflètent leur valeur ou leur pouvoir d'achat, en 1998.

### 8.1 TENDANCES CONCERNANT LES REVENUS

La figure 8.1 montre les revenus moyens des familles avec enfants entre 1980 et 1998. Le revenu moyen des familles biparentales pauvres a augmenté de 11,6 p. cent, étant passé de 19 374 $ en 1980 à 21 612 $ en 1998. Le revenu moyen des familles biparentales non pauvres a enregistré une augmentation plus importante que celui des familles pauvres, avec 13,3 p. cent. L'augmentation en dollars réels de 8 919 $ chez les familles non pauvres était beaucoup plus importante que celle des familles biparentales pauvres, étant donné le revenu moyen sensiblement plus élevé des familles non pauvres.

## Figure 8.1 : Revenu avant impôt par type de famille, 1980-1998 (en dollars constants de 1998)

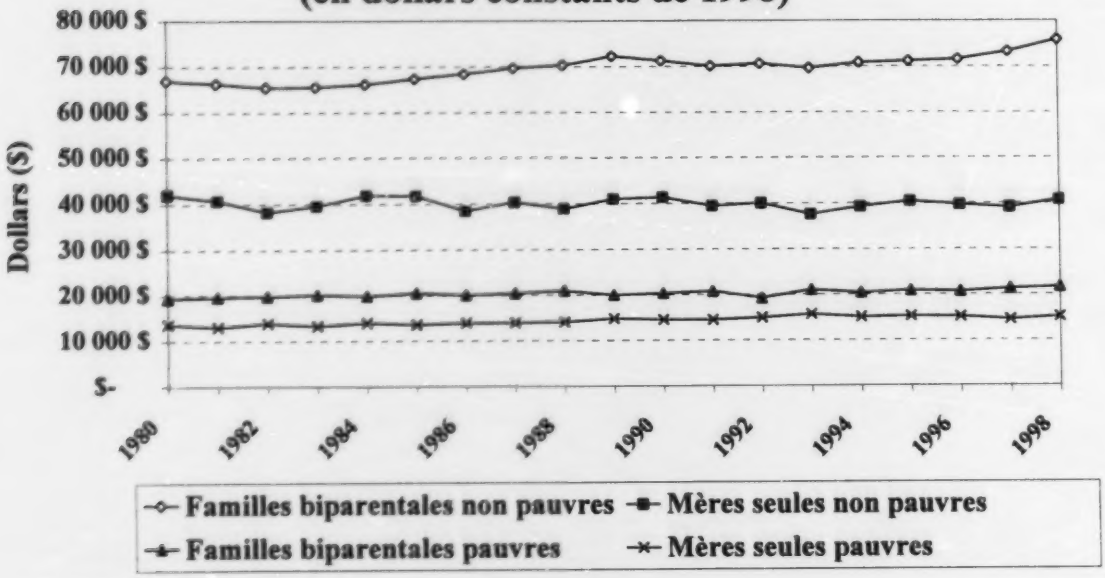


L'augmentation du revenu moyen des mères seules pauvres, (10,8 p. cent) était légèrement inférieure à celle des familles biparentales pauvres. Les revenus moyens sont passés de 13 639 $ en 1980 à 15 119 $ en 1998. Les revenus moyens des mères seules qui n'étaient pas pauvres ont fluctué autour de 40 000 $ depuis 1980. Ils ont baissé de 3,2 p. cent entre 1980 et 1998. Le revenu moyen de 42 105 $ en 1980 était le niveau le plus élevé enregistré au cours de cette période. (Tableau 8.1)

### 8.2 LES DÉCILES DU REVENU

Les déciles de revenu sont une façon pratique de répartir la population, du revenu le plus bas au revenu la plus élevé. Dans ce cas-ci, les familles avec enfants sont classées du plus bas au plus élevé d'après la valeur de leur revenu total. Les familles ainsi classées sont ensuite divisées en dix groupes comportant chacun un nombre égal de familles; ces groupes sont des déciles. Nous pouvons utiliser les déciles pour examiner la situation relative des familles aux

Fourchettes en dollars des déciles de revenus pour les familles avec enfants, 1998

| Décile | Fourchette |
|---|---|
| Décile inférieur | 18 692 $ ou moins |
| 2 | 18 693 $ – 28 714 $ |
| 3 | 28 715 $ – 37 894 $ |
| 4 | 37 895 $ – 46 502 $ |
| 5 | 46 503 $ – 55 415 $ |
| 6 | 55 416 $ – 64 362 $ |
| 7 | 64 363 $ – 73 555 $ |
| 8 | 73 556 $ – 87 094 $ |
| 9 | 87 095 $ – 108 068 $ |
| Décile supérieur | Plus de 108 068 $ |

extrémités ou au milieu de l'échelle. Nous disposons d'information par décile sur les familles avec enfants pour la période de 1994 à 1998.

Nous pouvons étudier les parts du revenu total à l'aide des déciles. Si les revenus étaient répartis également entre les familles, chaque décile constituerait dix p. cent du revenu total. Mais les revenus ne sont pas répartis également entre les familles, comme le montre la figure 8.2. En 1998, les familles du décile inférieur ne représentaient que deux p. cent de l'ensemble du revenu tandis que celles du décile le plus élevé en représentaient 25 p. cent. Entre 1994 et 1998, l'écart des revenus s'est légèrement creusé, de nombreuses parts des déciles inférieurs diminuant et celles des groupes supérieurs augmentant.

Nous pouvons aussi analyser les changements survenus dans le revenu total pour chacun des déciles. La figure 8.1 montrait qu'au cours des cinq dernières années, le revenu avant impôt s'était amélioré. En examinant les augmentations par décile, toutefois, nous constatons que les déciles supérieurs, surtout le décile le plus élevé, ont enregistré des augmentations de revenu beaucoup plus importantes que les déciles inférieurs. La figure 8.3 montre que les gains ont été plus faibles pour les déciles inférieurs, ou plus pauvres, et plus importants pour les déciles supérieurs. La progression inégale des revenus a contribué à creuser le fossé entre les pauvres et les mieux-nantis.

## Figure 8.2 : Part du revenu total (%) par décile pour les familles avec enfants

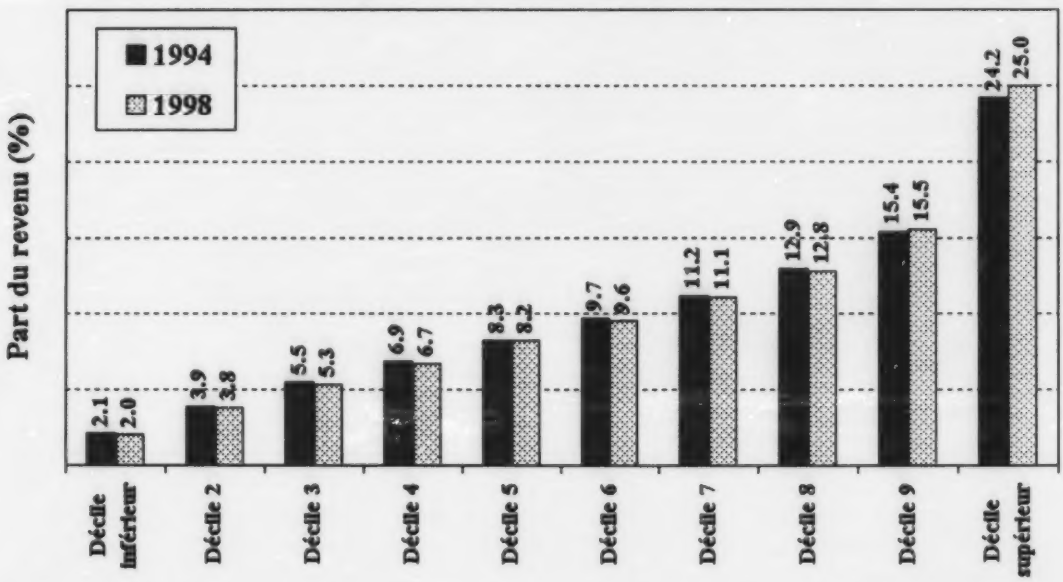

## Figure 8.3 : Changements en pourcentages survenus dans les revenus avant impôt des familles avec enfants, 1994-1998

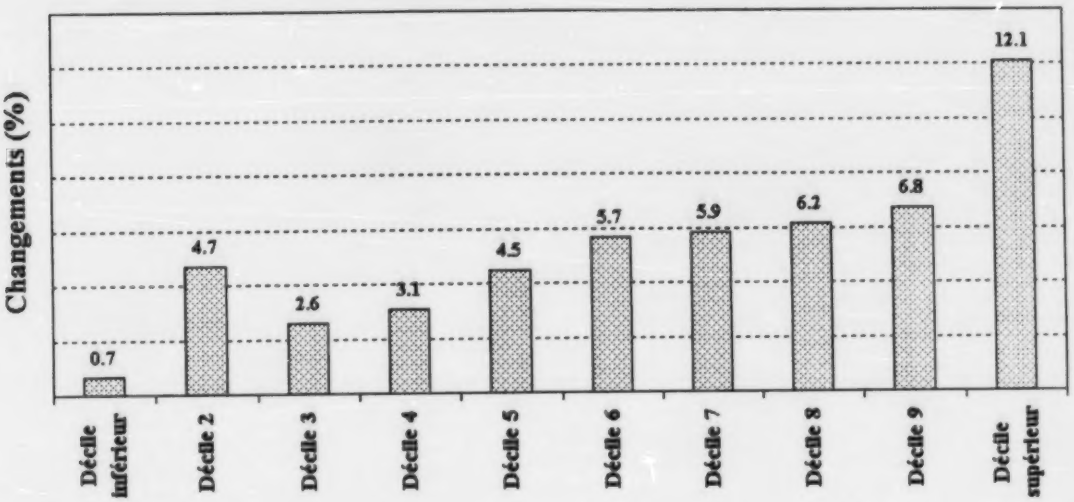


### 8.3 REVENU MOYEN DES PAUVRES ET DES NON-PAUVRES

En regardant les revenus moyens des familles biparentales et des mères seules pour 1998, on constate que les familles biparentales ont des revenus plus élevés, qu'elles soient pauvres ou non. La figure 8.4 révèle que la différence est plus petite chez les familles pauvres, mais elle existe quand même. Cela souligne l'importance pour une famille d'avoir un deuxième soutien économique, actuel ou possible, et d'avoir deux adultes s'appuyant mutuellement pour s'acquitter de leurs responsabilités familiales.

# Figure 8.4 : Revenus moyens avant impôt

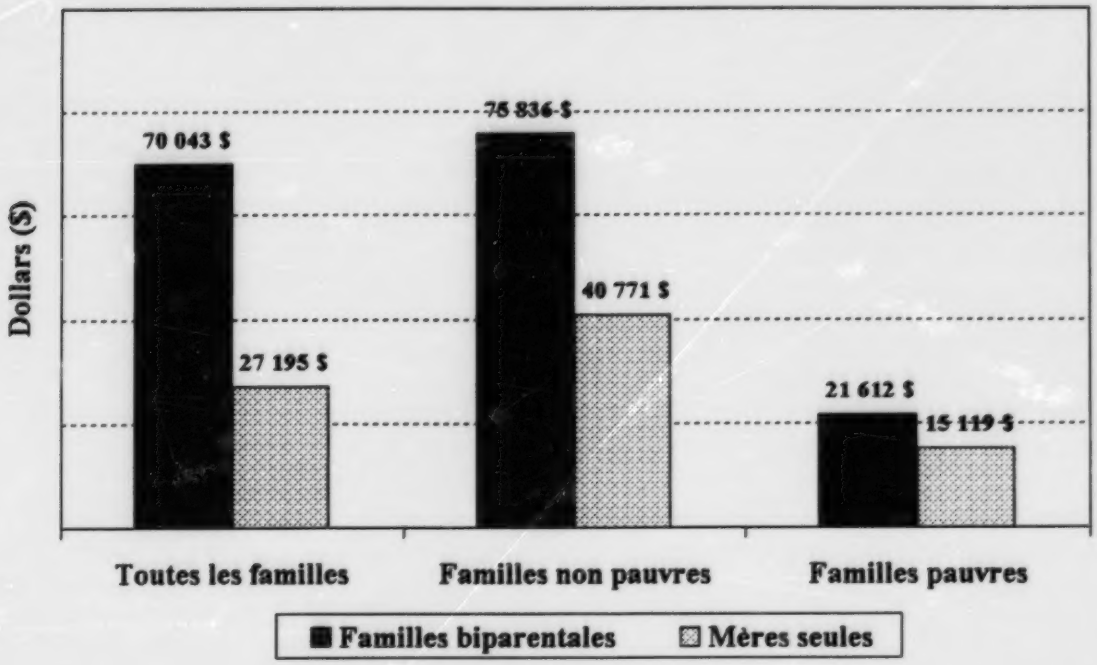


Une autre différence se trouve entre les familles pauvres et les familles non pauvres. Le revenu moyen avant impôt des familles biparentales pauvres ne représentait que 28 p. cent de celui des familles non pauvres. (Tableau 8.2)

En 1998, la différence entre les mères seules pauvres et les autres mères seules n'était pas importante. Le revenu moyen avant impôt des mères seules pauvres représentait 37 p. cent de celui des autres mères seules. (Tableau 8.2). Toutefois, cet avantage apparent des mères seules est davantage attribuable au revenu moyen beaucoup plus faible de leurs homologues qui ne sont pas pauvres qu'au fait que les mères seules pauvres sont en meilleure posture que les familles biparentales pauvres.

On pourrait croire que le revenu après impôt afficherait une réduction significative dans la différence entre les familles pauvres et celles qui ne le sont pas, puisque le prélèvement d'impôts a pour but de redistribuer le revenu. Cependant, alors que le revenu après impôt des familles pauvres représente effectivement un pourcentage plus élevé que leur revenu avant impôt, l'augmentation n'est que de six ou sept points de pourcentage pour les deux types de familles. (Tableau 8.2)

Que l'on examine le revenu avant impôt ou le revenu après impôt, le revenu moyen des mères seules pauvres se situe à moins de la moitié de celui des autres mères seules. Le revenu moyen des familles biparentales pauvres n'équivaut même pas à 40 p. cent de celui des familles biparentales qui ne sont pas pauvres.

## 8.4 ÉCART DE PAUVRETÉ

Nous avons vu que les revenus moyens des familles pauvres étaient sensiblement inférieurs à ceux des familles non pauvres. Nous pouvons aussi examiner comment les revenus moyens des personnes pauvres se comparent au seuil de la pauvreté. La différence entre le revenu moyen et le seuil de la pauvreté est souvent désignée par l'expression *écart de pauvreté*.

En moyenne, le revenu des mères seules pauvres représentait 63 p. cent du seuil de la pauvreté en 1998. L'écart de pauvreté était de 8 950 $. Les revenus des familles biparentales pauvres représentaient en moyenne 71 p. cent du seuil de la pauvreté. Bien que légèrement plus élevé que le pourcentage pour les mères seules, l'écart de pauvreté était à peu près le même, à 8 919 $. Cela signifie qu'en 1998, le revenu moyen des familles pauvres ayant des enfants se situait à près de 9 000 $ *sous* le seuil de la pauvreté.

**Figure 8.5: Écart de pauvreté pour les mères seules pauvres selon le nombre de soutiens, 1998**

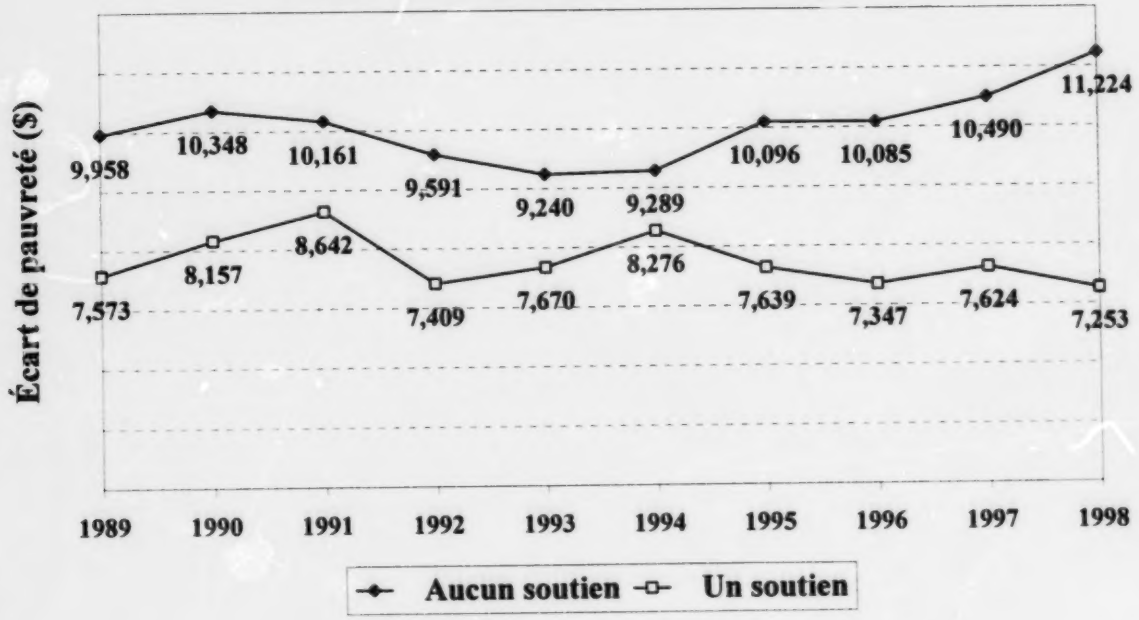


Quand on regarde les écarts de pauvreté pour les familles pauvres selon le nombre de soutiens, on constate différentes tendances entre les familles qui ont des soutiens et les familles sans soutien. Comme l'indique la Figure 8.5, entre 1989 et 1994 la différence dans les écarts de pauvreté entre les mères seules pauvres sans soutien et celles qui avaient un soutien s'amenuisait continuellement. En 1994, la différence entre les deux types de

familles était de seulement 1 013 $. Depuis lors, les familles monoparentales sans soutien dirigées par une femme se sont appauvries davantage alors que les familles monoparentales dirigées par une femme qui avaient un soutien sont lentement devenues moins pauvres. En 1998, le revenu moyen des familles monoparentales sans soutien dirigées par une femme était de 11 224 $ au-dessous du seuil de pauvreté. Les familles monoparentales dirigées par une femme qui avaient un soutien affichaient un écart de pauvreté de 7 253 $; elles étaient donc plus proches du seuil de pauvreté que les familles sans soutien (presque 4 000 $ de différence).

La tendance pour les familles biparentales pauvres n'est pas aussi nette que pour les mères seules pauvres. Cependant, comme les mères seules, les familles biparentales sans soutien affichent le plus grand écart de pauvreté, c'est-à-dire qu'elles connaissent la plus extrême pauvreté (Figure 8.6). Les familles ayant un soutien constituent la tranche suivante des plus pauvres, alors que celles qui ont deux soutiens affichent le plus faible écart de pauvreté, c'est-à-dire qu'elles sont les moins pauvres.

## Figure 8.6: Écart de pauvreté pour les familles biparentales pauvres selon le nombre de soutiens, 1998

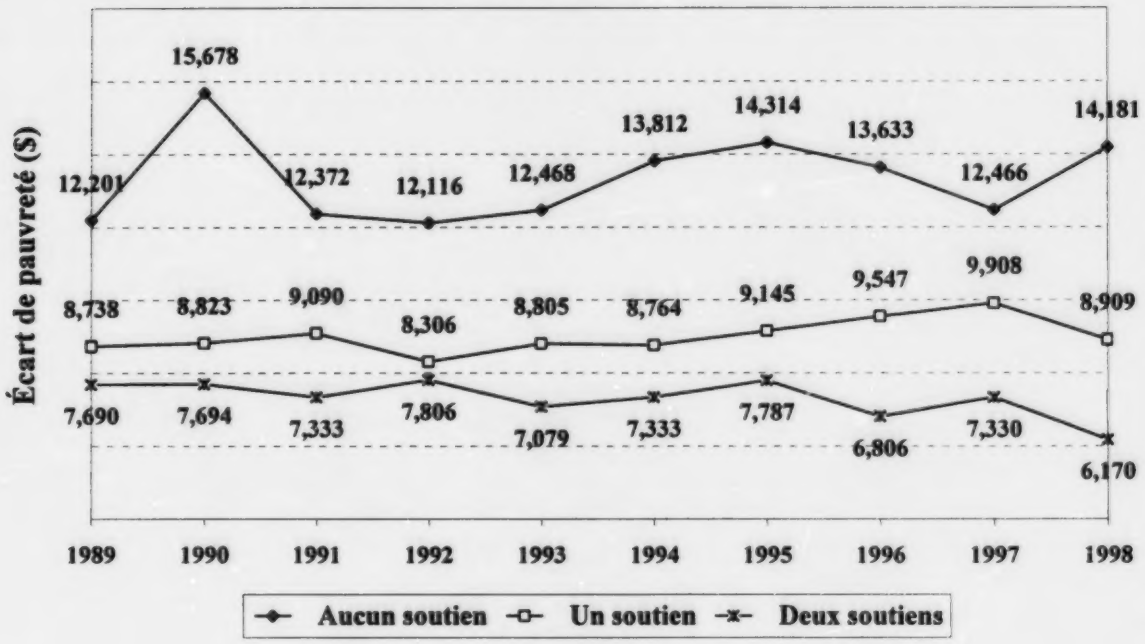


En 1998, nous avons peut-être constaté le début d'une nouvelle tendance chez les familles biparentales pauvres. Auparavant, pendant plusieurs années l'écart de pauvreté pour les familles sans soutien avait diminué, c'est-à-dire que ces familles pauvres n'étaient pas aussi pauvres. Pour les familles avec un soutien, l'écart augmentait, c'est-à-dire que ces familles pauvres devenaient plus pauvres. En 1998, ces tendances se sont inversées. La situation des familles sans soutien a cessé de s'améliorer, et celles-ci ont connu un degré

extrême de pauvreté constaté pour la dernière fois en 1995. D'un autre côté, pour les familles ayant un soutien la situation a changé et l'écart de pauvreté s'est amélioré. Il s'est aussi amélioré pour les familles à deux soutiens. On pourrait supposer que le supplément de la Prestation nationale pour enfants introduite en 1998 a influé sur ces tendances puisqu'il a été accordé principalement aux parents à faible revenu qui travaillaient. Cependant, si le supplément peut expliquer l'amélioration de la situation des familles avec soutien, il n'indique pas pourquoi celle des familles sans soutien est soudainement devenue bien pire. Nous devrons attendre d'avoir des données sur un plus grand nombre d'années pour savoir si 1998 a simplement été une période irrégulière ou si elle a marqué le début d'une nouvelle tendance.

## 8.5 TRANCHE DE REVENU ET POURCENTAGE DU SEUIL DE LA PAUVRETÉ

On peut regrouper les familles pauvres en tranches de revenu à partir des pourcentages du seuil de la pauvreté. Cela permet de voir combien de familles se situent près du seuil de la pauvreté et combien sont en dessous.

La figure 8.7 montre qu'un nombre plus élevé de mères seules pauvres que de familles biparentales pauvres vivaient dans une profonde pauvreté. Le quart des mères seules pauvres, soit 79 000, avaient des revenus équivalant à moins de la moitié du seuil de la pauvreté en 1998. (Table 8.3) Il s'agit d'une pauvreté extrême. Cela signifie, par exemple, qu'une mère seule avec deux enfants vivant dans une grande ville canadienne comme Toronto ou Vancouver avait un revenu inférieur à 13 658 $.

Tranches de revenu d'après le pourcentage du seuil de la pauvreté pour des types de familles choisis ayant deux enfants et habitant une agglomération urbaine de 500 000 habitants ou plus, 1998

| Pourcentage du seuil de la pauvreté | Mère seule | Famille biparentale |
|---|---|---|
| Moins de 50 % | Moins de 13 658 $ | Moins de 16 532 $ |
| 50,0 % - 74,9 % | 13 658 $ – 20 485 $ | 16 532 $ – 24 976 $ |
| 75,0 % - 99,9 % | 20 486 $ – 27 314 $ | 24 797 $ – 33 062 $ |

## Figure 8.7 : Distribution des familles pauvres par tranche de revenu en pourcentage du seuil de la pauvreté, 1998

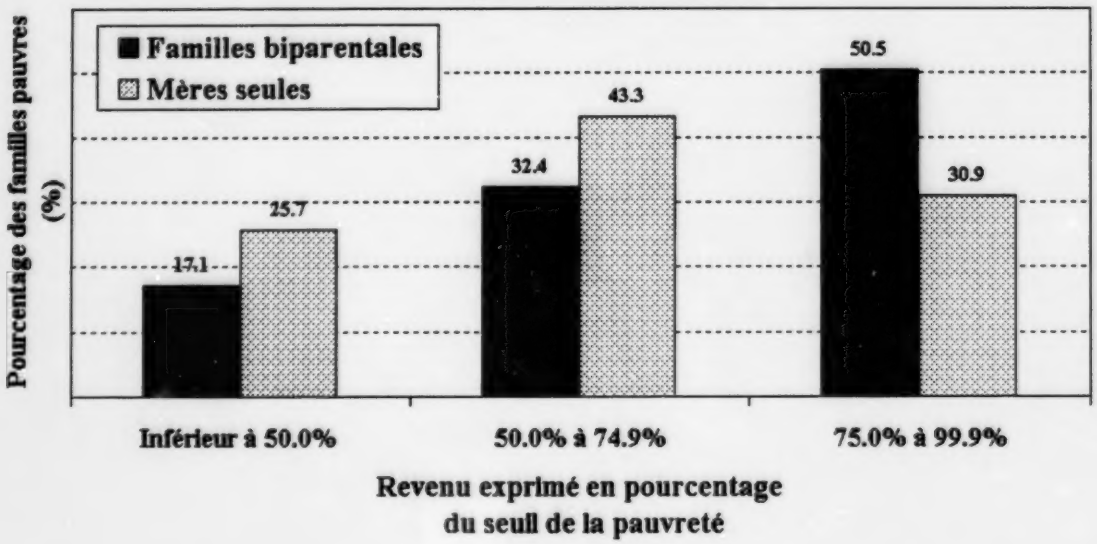


La proportion de familles biparentales pauvres dont le revenu s'établissait à moins de la moitié du seuil de la pauvreté était moins élevée, mais importante quand même, avec 56 000 familles (17 p. cent). (Tableau 8.3) À titre d'exemple, une famille biparentale avec deux enfants et vivant dans une grande ville canadienne aurait eu un revenu familial de moins de 16 532 $.

Par ailleurs, 133 000 mères seules pauvres (43 p. cent) avaient des revenus se situant entre 50 p. cent et 74,9 p. cent du seuil de la pauvreté. Une proportion plus faible de familles biparentales pauvres, 32 p. cent ou 106 000, avaient des revenus dans cette catégorie. (Tableau 8.3)

Les autres mères seules (31 p. cent) se trouvaient dans la tranche de revenu la plus proche du seuil de la pauvreté (entre 75 p. cent et 99 ,9 p. cent du seuil de la pauvreté). Une proportion beaucoup plus élevée de familles biparentales pauvres tombaient dans cette catégorie, avec la moitié (165 000) des familles. (Tableau 8.3)

En résumé, un pourcentage plus élevé de mères seules pauvres que de familles biparentales pauvres vivaient dans une extrême pauvreté. Une proportion beaucoup plus élevée de familles biparentales pauvres vivaient près du seuil de la pauvreté en comparaison des mères seules pauvres.

Nous avons vu que les familles dont le principal soutien économique est jeune ont un taux de pauvreté plus élevé. On pourrait croire que les facteurs qui font que les familles plus jeunes sont en général plus pauvres font également qu'elles constituent la majorité des familles extrêmement pauvres. Cette hypothèse s'applique jusqu'à un certain point aux mères seules, mais non aux familles biparentales.

En examinant le cas des mères seules dont le revenu se situe à moins de la moitié du seuil de la pauvreté, on constate qu'un peu plus de la moitié d'entre elles avaient moins de 35 ans. Les familles dont le principal soutien avait entre 35 et 64 ans représentaient 46 p. cent des plus pauvres d'entre les pauvres. (Tableau 8.4)

Chez les familles biparentales, celles dont le principal soutien avait moins de 35 ans ne constituaient que le tiers de la tranche de revenu la plus faible. Cela signifie que, dans 68 p. cent de ces familles, le principal soutien avait entre 35 et 64 ans. En fait, dans la moitié des familles biparentales les plus pauvres, le principal soutien avait entre 35 et 44 ans. (Tableau 8.4)

Ces faits sont inquiétants car ils montrent que les plus pauvres d'entre les pauvres ne sont pas seulement de jeunes parents en début de carrière. Un grand nombre d'entre eux ont plus de 35 ans. Nous ne disposons pas de données qui nous permettraient d'étudier les sources de revenu et les niveaux de participation au marché du travail des parents plus âgés. Cependant, il est probable qu'ils ne soient pas très actifs sur le marché du travail. S'ils travaillent, ils occupent souvent des emplois très mal rémunérés ou de courte durée. Ces familles dépendent probablement en grande partie de l'assistance sociale et d'autres transferts publics. Comme nous l'avons expliqué au chapitre 6, l'une des meilleures garanties contre la pauvreté réside dans le travail à plein temps à l'année longue. Les parents plus âgés ont parfois plus de difficulté à entrer sur le marché du travail et à trouver un emploi bien rémunéré, en comparaison des parents plus jeunes. Les compétences et la formation des parents plus âgés sont parfois dépassées, et les employeurs hésitent à les embaucher dans des postes de débutants.

**TABLEAU 8.1 : REVENU MOYEN AVANT IMPÔT DES FAMILLES PAUVRES ET NON PAUVRES PAR TYPE DE FAMILLE, 1980-1998 (EN DOLLARS CONSTANTS DE 1998)**

| Année | Familles biparentales pauvres | Familles biparentales non pauvres | Mères seules pauvres | Mères seules non pauvres |
|---|---|---|---|---|
| 1980 | 19 374 $ | 66 917 $ | 13 639 $ | 42 105 $ |
| 1981 | 19 675 $ | 66 283 $ | 13 071 $ | 40 779 $ |
| 1982 | 19 851 $ | 65 454 $ | 13 913 $ | 38 268 $ |
| 1983 | 20 137 $ | 65 537 $ | 13 261 $ | 39 586 $ |
| 1984 | 19 834 $ | 66 163 $ | 13 958 $ | 41 866 $ |
| 1985 | 20 466 $ | 67 374 $ | 13 537 $ | 41 753 $ |
| 1986 | 19 992 $ | 68 382 $ | 13 898 $ | 38 452 $ |
| 1987 | 20 363 $ | 69 619 $ | 13 922 $ | 40 313 $ |
| 1988 | 20 930 $ | 70 244 $ | 14 083 $ | 38 910 $ |
| 1989 | 19 970 $ | 72 269 $ | 14 766 $ | 41 004 $ |
| 1990 | 20 350 $ | 71 291 $ | 14 574 $ | 41 346 $ |
| 1991 | 20 728 $ | 70 104 $ | 14 458 $ | 39 449 $ |
| 1992 | 19 242 $ | 70 646 $ | 14 990 $ | 40 061 $ |
| 1993 | 20 983 $ | 69 602 $ | 15 657 $ | 37 577 $ |
| 1994 | 20 368 $ | 70 850 $ | 15 044 $ | 39 274 $ |
| 1995 | 20 865 $ | 71 156 $ | 15 229 $ | 40 485 $ |
| 1996 | 20 633 $ | 71 582 $ | 15 102 $ | 39 721 $ |
| 1997 | 21 290 $ | 73 224 $ | 14 447 $ | 39 120 $ |
| 1998 | 21 612 $ | 75 836 $ | 15 119 $ | 40 771 $ |

## TABLEAU 8.2 : REVENUS MOYENS DES FAMILLES, 1998

| Type de revenu et de famille | Revenu moyen des familles pauvres | Revenu moyen des familles non pauvres | Revenu moyen des pauvres par rapport à celui des non-pauvres en pourcentage | Revenu moyen de toutes les familles |
|---|---|---|---|---|
| Revenu avant impôt | | | | |
| Mères seules | 15 119 $ | 40 771 $ | 37 % | 27 195 $ |
| Familles biparentales | 21 612 $ | 75 836 $ | 28 % | 70 043 $ |
| Revenu après impôt | | | | |
| Mères seules | 14 954 $ | 35 069 $ | 43 % | 24 424 $ |
| Familles biparentales | 20 830 $ | 59 170 $ | 35 % | 55 074 $ |

## TABLEAU 8.3 : NOMBRE ET DISTRIBUTION DES FAMILLES PAUVRES PAR TRANCHE DE REVENU EXPRIMÉE EN POURCENTAGE DU SEUIL DE LA PAUVRETÉ, 1998

| Tranche de revenu en pourcentage du seuil de la pauvreté | Familles biparentales pauvres | | Mères seules pauvres | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Distribution (%) | Nombre | Distribution (%) |
| Moins de 50 % | 56 000 | 17,1 | 79 000 | 25,7 |
| 50,0 % - 74,9 % | 106 000 | 32,4 | 133 000 | 43,3 |
| 75,0 % - 99,9 % | 165 000 | 50,5 | 95 000 | 30,9 |
| Total | 327 000 | 100,0 | 307 000 | 100,0 |

**TABLEAU 8.4 : NOMBRE ET DISTRIBUTION DES FAMILLES PAUVRES DONT LE REVENU EST INFÉRIEUR À 50 P. CENT DU SEUIL DE LA PAUVRETÉ, SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN ÉCONOMIQUE, 1998**

| Âge du principal soutien | Familles biparentales | | Mères seules | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Distribution (%) | Nombre | Distribution (%) |
| Moins de 35 ans | 18 000 | 32,1 | 43 000 | 54,4 |
| 35 - 64 ans | 38 000 | 67,9 | 36 000 | 45,6 |
| 35 - 44 ans | 28 000 | 50,0 | 27 000 | 34,2 |
| 45 - 64 ans | Échantillon trop petit | | Échantillon trop petit | |
| Total | 56 000 | 100,0 | 79 000 | 100,0 |

## 9.0 SOURCES DE REVENU

Les sources de revenu des familles des enfants pauvres sont très différentes de celles des familles non pauvres. Les parents des familles pauvres sont moins susceptibles de travailler que ceux des familles non pauvres. Mais le mythe selon lequel toutes les familles pauvres dépendent uniquement de l'assistance sociale et d'autres paiements du gouvernement n'est pas fondé.

Tout comme la chapitre sur l'ampleur de la pauvreté, la présente section examine les familles, et non les enfants pris séparément, le revenu étant calculé pour la famille entière.

### 9.1 PRINCIPALE SOURCE DU REVENU FAMILIAL

En 1998, presque tous les enfants qui n'étaient pas pauvres (95,4 p. cent) vivaient dans des familles dont le revenu provenait principalement des salaires et traitements ou des gains tirés d'un travail autonome, comme le montre la figure 9.1. L'importance de la rémunération pour protéger les familles contre la pauvreté ressort clairement lorsqu'on étudie la situation des enfants pauvres. Seulement un peu plus du tiers (38,1 p. cent) des enfants pauvres vivaient dans des familles dont le revenu provenait principalement des salaires et traitements ou des gains tirés d'un travail autonome.

> Les "transferts publics" comprennent l'assurance-emploi, la sécurité de la vieillesse, les régimes de rentes du Canada et du Québec, le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, la prestation fiscale pour enfants, d'autres crédits ou allocations, l'aide sociale des provinces et des municipalités, les indemnités d'accident du travail, les crédits de TPS/TVH, les crédits d'impôt provinciaux et territoriaux et tous les autres transferts publics.

Plus de la moitié (58 p. cent) des enfants pauvres vivaient dans des familles où les transferts publics étaient la principale source de revenu. Seulement un très faible pourcentage (3,2 p. cent) des enfants non pauvres vivaient dans de telles familles.

Les enfants qui vivaient dans des familles où les salaires et traitements constituaient la principale source de revenu risquaient beaucoup moins de connaître la pauvreté en comparaison de ceux dont la famille dépendait essentiellement des transferts publics. En 1998, le taux de pauvreté n'était que de 5,4 p. cent pour les enfants des familles biparentales dont la principale source de revenu était des salaires et traitements. Ce taux passait à 74,4 p. cent lorsque les transferts publics constituaient la principale source de revenu. Pour les enfants de mères seules, le taux de pauvreté s'établissait à 22,6 p. cent lorsque les salaires et traitements représentaient la principale source de revenu. Il atteignait 90,3 p. cent lorsque les transferts publics étaient la principale source de revenu.

Outre la variation des taux de pauvreté selon la principale source de revenu de la famille, il existait une différence importante selon le type de famille. Cela était particulièrement vrai pour les taux de pauvreté des familles qui dépendaient essentiellement des salaires et traitements. En 1998, seulement 5,4 p. cent des enfants de familles

biparentales vivaient dans la pauvreté. À l'opposé, ce taux était de 22,6 p. cent pour les enfants de mères seules. Encore une fois, cela met en évidence les difficultés des mères seules privées d'un deuxième soutien économique ou d'un deuxième adulte pour partager la responsabilité du soin des enfants. Cela traduit peut-être aussi les salaires moins élevés des femmes et la plus grande difficulté qu'éprouvent les parents seuls à concilier les exigences d'un emploi bien rémunéré et les besoins de leurs enfants.

## Figure 9.1 : Distribution des enfants selon la principale source de revenu familial, 1998

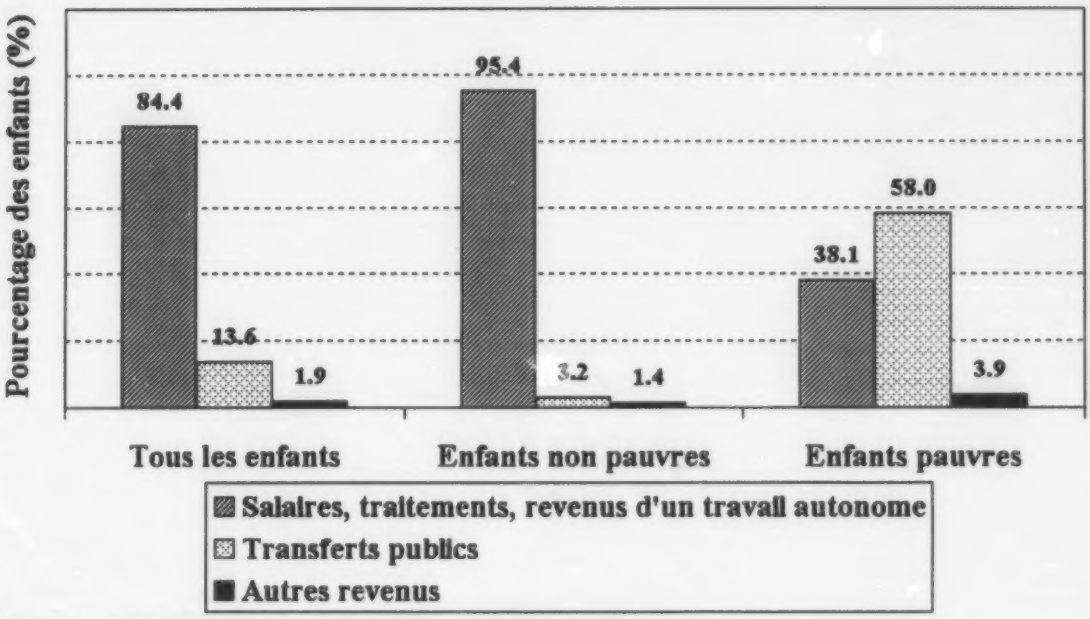


Cela exclut les 9 000 enfants seuls, c'est-à-dire les enfants qui ne vivent pas avec un parent.

### 9.2 TRANSFERTS PUBLICS

De toute évidence, de nombreux parents et enfants pauvres dépendent des transferts publics. La figure 9.2 montre la somme moyenne des transferts publics reçus par les familles pauvres ayant des enfants en 1998. Le paiement moyen des transferts publics s'élevait à environ 10 000 $ pour les deux types de familles. Néanmoins, le revenu moyen plus faible des mères seules pauvres signifie que les transferts publics représentent une proportion plus élevée de leur revenu que les familles biparentales. (Tableau 9.1) Il ressort de la figure 9.3 que les programmes gouvernementaux, quelqu'ils soient, représentaient 46,3 p. cent du revenu total des familles biparentales, et 67 p. cent du revenu total des mères seules.

De nombreuses familles qui ne sont pas pauvres reçoivent aussi des paiements de transfert public, principalement sous la forme de prestations fiscales pour enfants et de crédits de TPS/TVH. La somme moyenne des transferts publics versée aux familles non pauvres s'établissait à environ la moitié de celle versée aux familles pauvres. Mais, étant donné les revenus beaucoup plus élevés des familles non pauvres, les transferts publics ne représentaient qu'un très petit pourcentage de leur revenu total. Comme le montre la figure 9.3, les transferts publics représentaient 5,8 p. cent du revenu total des familles biparentales, et 13,6 p. cent du revenu total des mères seules en 1998.

## Figure 9.2 : Somme moyenne des transferts publics, 1998

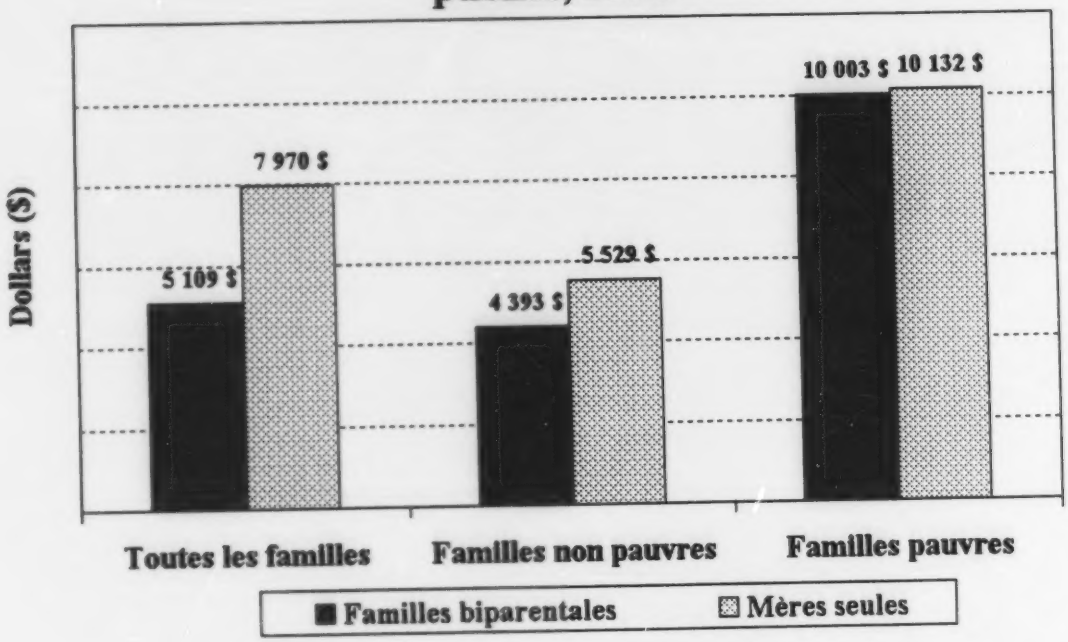

## Figure 9.3 : Transferts publics en pourcentage du revenu total, 1998

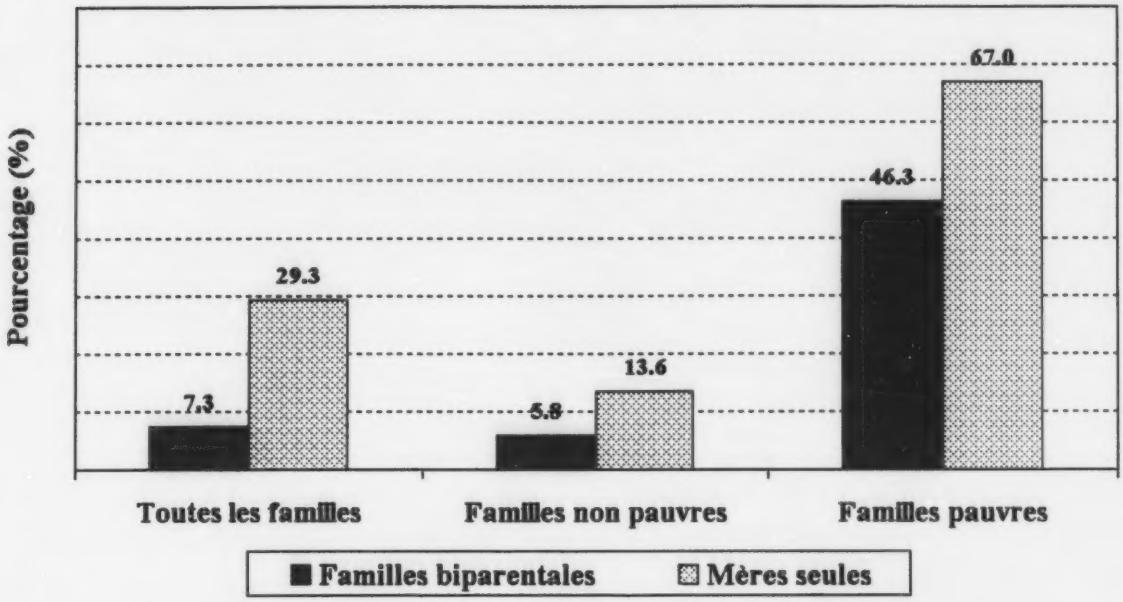


L'assistance sociale compte parmi les transferts publics qui représentent souvent une importante source de revenu pour les familles pauvres. Une plus grande proportion de mères seules que de familles biparentales recevaient de l'assistance sociale. Des versements d'assistance sociale ont été déclarés par 68,5 p. cent des mères seules pauvres. Un peu plus du tiers (35,2 p. cent) des familles biparentales pauvres ont touché des prestations d'assistance sociale en 1998. Cette même année, la moyenne de l'aide versée aux familles biparentales était plus élevée que celle versée aux mères seules pauvres, soit 9 681 $ contre 7 931 $. (Tableau 9.2)

### 9.3 RÉMUNÉRATION, ASSISTANCE SOCIALE ET ASSURANCE-EMPLOI

La figure 9.2 montre la valeur des transferts publics versés à toutes les familles pauvres. Cela comprend les familles dont le revenu provient principalement des salaires et traitements aussi bien que celles dont la principale source de revenu réside dans les transferts publics et les autres types de revenus. Nous pouvons examiner plus en détail les familles selon leur principale source de revenu. Nous sommes partis de l'hypothèse que les principales sources de revenu pour les familles pauvres ayant des enfants étaient la rémunération, l'assurance-emploi, l'assistance sociale ou une combinaison des trois.

Les familles pauvres qui recevaient de l'assistance sociale et qui n'avaient touché aucune rémunération ni assurance-emploi avaient des revenus moyens extrêmement

faibles. Comme on peut le voir à l'extrême gauche de la figure 9.4, le revenu moyen en 1998 pour les mères seules était de 13 395 $ et celui des familles biparentales était de 19 436 $. L'assistance sociale représentait environ les deux tiers du revenu total. Le reste du revenu était constitué d'éléments tels que les prestations sociales pour enfants et les remboursements de TPS/TVH ainsi que les crédits d'impôt provinciaux/territoriaux. (Tableau 9.3)

## Figure 9.4 : Revenu moyen des familles pauvres avec enfants pour certaines sources de revenu, 1998

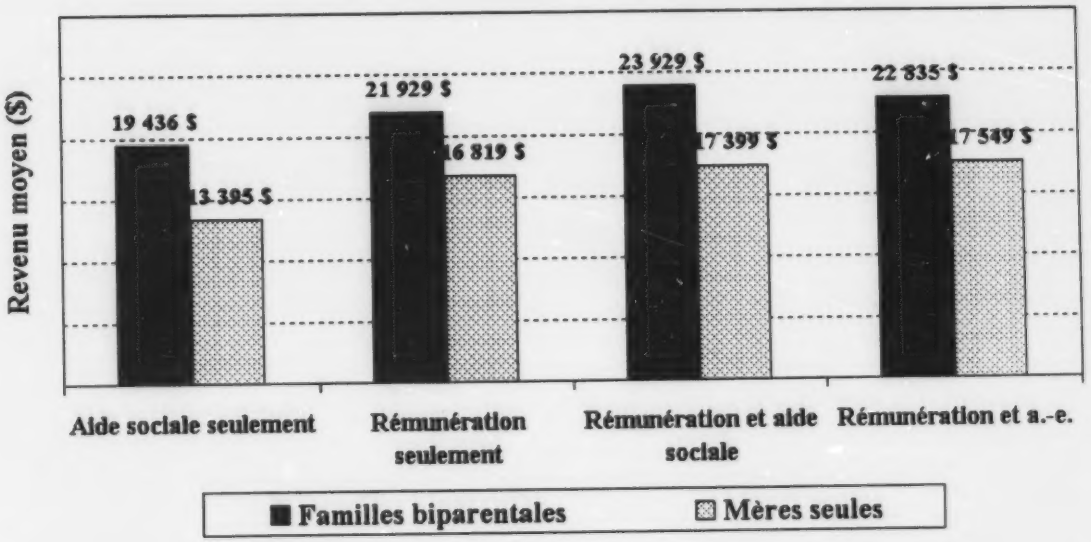


Au total, 46 000 familles biparentales pauvres ne vivaient que d'assistance sociale. C'est beaucoup moins que les 117 000 mères seules pauvres dont le seul revenu était l'assistance sociale. (Tableau 9.4) Ainsi, le tiers (38,1 p. cent) des mères seules pauvres n'ont reçu que de l'assistance sociale en 1998, tandis que cette proportion était de 14,1 p. cent pour les familles biparentales pauvres, comme le montre la figure 9.5.

## Figure 9.5 : Distribution des familles avec enfants pour certaines sources de revenu, 1998

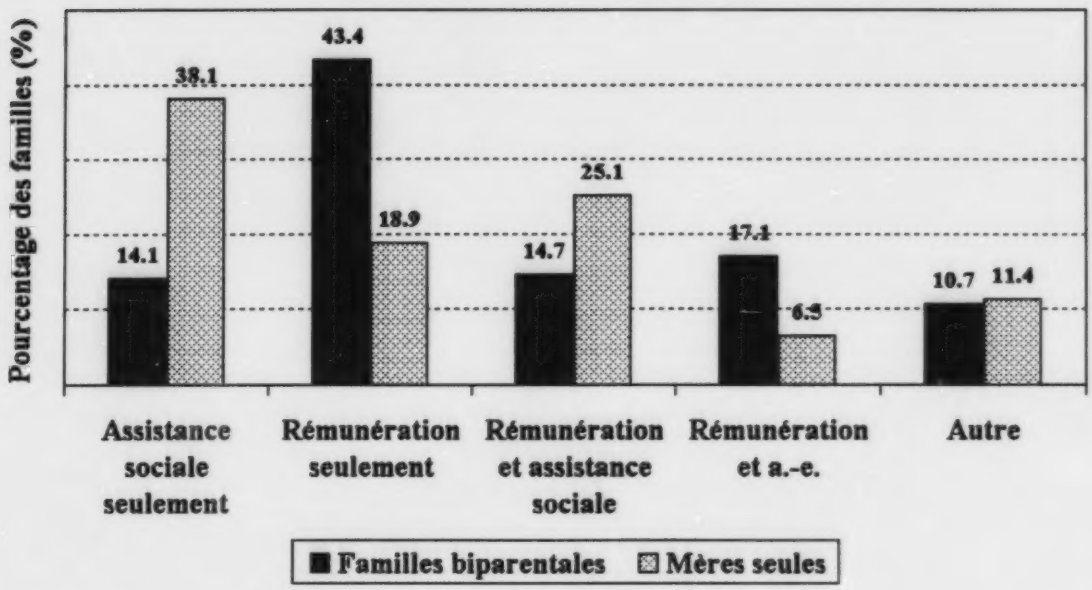


Les familles biparentales pauvres sont plus susceptibles de toucher une rémunération sans prestations d'a.-e. ni assistance sociale. Au total, 142 000 familles biparentales pauvres étaient dans ce cas, contre 58 000 mères seules. (Tableau 9.4) En fait, 43,4 p. cent des familles biparentales pauvres ne dépendaient que de leur rémunération, comparativement à 18,9 p. cent des mères seules pauvres. (Figure 9.5)

Les familles pauvres ne vivant que de leur rémunération avaient des revenus moyens plus élevés que les familles pauvres ne recevant que de l'assistance sociale. Comme le montre la deuxième catégorie dans la figure 9.4, en 1998, le revenu moyen des familles biparentales était de 21 929 $ et celui des mères seules, de 16 819 $. La rémunération touchée par les familles biparentales constituait 68 p. cent du revenu moyen total. Ce pourcentage était légèrement moins élevé pour les mères seules, soit 61 p. cent. Le reste du revenu était composé d'éléments tels que les prestations fiscales pour enfants, les revenus d'investissement, les remboursements de TPS/TVH, les crédits d'impôt provinciaux/territoriaux et d'autres sources comme les pensions alimentaires. (Tableau 9.3)

Même si 18,9 p. cent des mères seules pauvres ne pouvaient compter que sur leur rémunération, cela ne signifie pas qu'elles étaient les seules à toucher une rémunération. De nombreuses autres ont déclaré recevoir une rémunération, mais associée à d'autres sources de revenu. Si l'on tient compte des familles qui ne recevaient que de la rémunération, plus de la moitié (55 p. cent) des mères seules pauvres avaient touché une certaine rémunération au cours de l'année. (Tableau 9.2)

De la même manière, bien que 43,4 p. cent des familles biparentales pauvres n'aient reçu que de la rémunération, un pourcentage très élevé avaient touché une certaine rémunération au cours de l'année. Si l'on tient compte de celles qui ne recevaient que de la rémunération, 80,3 p. cent des familles biparentales pauvres avaient reçu une certaine rémunération en 1998. (Tableau 9.2)

Outre la rémunération, les seules autres sources de revenu reçues par un pourcentage plus élevé de familles pauvres étaient la prestation fiscale pour enfants pour les familles biparentales, et l'assistance sociale et la prestation fiscale pour enfants pour les mères seules. (Tableau 9.2)

Nous disposons pour 1998 de suffisamment de données pour examiner plus particulièrement deux combinaisons de rémunération avec une autre source de revenu chez les familles pauvres : la rémunération et l'assistance sociale d'une part, et la rémunération et l'assurance-emploi d'autre part.

Les mères seules pauvres recevaient plus souvent que les familles biparentales une combinaison de rémunération et d'assistance sociale. Les mères seules pauvres dotées de ces sources de revenu avaient un revenu moyen total de 17 399 $. Pour elles, l'assistance sociale constituait une part de leur revenu beaucoup plus importante que la rémunération. En revanche, la rémunération et l'aide sociale reçues par les familles biparentales pauvres étaient en proportion égale. (Tableau 9.3)

Les familles biparentales étaient plus susceptibles que les mères seules pauvres de recevoir une combinaison de rémunération et d'assurance-emploi. Ces familles biparentales et les mères seules tiraient près de 60 p. cent de leur revenu total de la rémunération. (Tableau 9.3)

Les familles pauvres qui recevaient une rémunération en plus de l'assistance sociale ou de l'assurance-emploi avaient des revenus moyens plus élevés. Les familles pauvres qui ne recevaient que de la rémunération et celles qui ne recevaient que de l'assistance sociale avaient les revenus les plus faibles.

## 9.4 PRESTATION FISCALE CANADIENNE POUR ENFANTS

La prestation fiscale pour enfants est une importante source de revenu pour les familles pauvres ayant des enfants. La prestation fiscale pour enfants a été introduite en 1993 pour remplacer les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants remboursable et le crédit non remboursable pour les familles avec enfants de moins de 18 ans qui paient des impôts. Depuis le 1er juillet 1998, la prestation fiscale canadienne pour enfants a remplacé la prestation fiscale pour enfants. La prestation fiscale canadienne pour enfants s'inscrit dans le régime national de prestations pour enfants et comporte une prestation de base et un supplément. La prestation de base est un soutien du revenu fourni par le gouvernement fédéral aux familles à faible revenu et à revenu moyen qui ont des enfants. Le supplément, souvent appelé prestation nationale pour enfants (PNE), est un soutien du revenu additionnel fourni par le gouvernement fédéral seulement aux familles à faible revenu.

La prestation fiscale canadienne pour enfants a été le premier grand programme social depuis longtemps et elle a été mise en œuvre avec l'appui et la collaboration des

gouvernements provinciaux et territoriaux. L'initiative a été rendue possible grâce à un nouvel engagement financier important de la part du gouvernement fédéral. Le Conseil national du bien-être social a applaudi le gouvernement fédéral pour avoir bonifié son appui financier aux familles ayant des enfants et il a félicité les deux paliers de gouvernement pour leur collaboration dans cet important secteur.

Le Conseil a profité de l'occasion pour exprimer ses inquiétudes - et il continue de le faire - au sujet de la "récupération" de la prestation fiscale pour enfants du gouvernement fédéral par les administrations provinciales et territoriales. Les provinces et les territoires avaient la possibilité de réduire les paiements d'assistance sociale aux familles pauvres d'un montant égal au supplément. Ces "économies" doivent être réinvesties par les provinces et les territoires pour répondre aux priorités et aux besoins régionaux des enfants de familles à faible revenu. Lorsque la prestation fiscale canadienne pour enfants a été introduite en 1998, seuls Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick ont décidé de ne pas soustraire du revenu d'assistance sociale des familles l'augmentation de la prestation fédérale. Le Manitoba a annoncé, dans son budget de 2001-2002, qu'il mettrait fin définitivement à la récupération de ce montant pour les familles dont les enfants ont six ans ou moins.

L'un des buts de la prestation fiscale canadienne pour enfants est de promouvoir la participation au marché du travail en faisant en sorte que les familles soient toujours plus avantagées par le fait de travailler. Les sommes additionnelles versées aux familles pauvres qui travaillent, par l'intermédiaire de la prestation de base et du supplément de prestation fiscale canadienne pour enfants sont destinées à aider ces familles à supporter les coûts supplémentaires qu'entraîne le travail. Elles visent aussi à inciter davantage de parents qui reçoivent de l'assistance sociale à se trouver du travail.

Le programme vise en outre à prévenir et à réduire l'ampleur de la pauvreté chez les enfants au Canada. Les familles qui ne peuvent compter que sur l'assistance sociale ont les revenus moyens les plus faibles, comme nous venons de l'expliquer dans la section précédente. Ce sont des familles qui, à toutes fins utiles, finissent par perdre le supplément PNE prévu par le régime de prestations fiscales canadiennes pour enfants. Dans presque toutes les provinces, le montant du supplément est déduit du chèque d'assistance sociale. De l'avis du Conseil national du bien-être social, cette pratique va à l'encontre de l'objectif de réduction de la pauvreté chez les enfants au Canada. Comme l'illustre le tableau suivant, le supplément que perdrait une famille pauvre avec deux enfants en 2000-2001 s'élève à 1 748 $.[16] C'est une somme substantielle, quand on sait que le revenu moyen d'une mère seule pauvre recevant de l'assistance sociale et ne touchant aucune rémunération ni prestation d'assurance-emploi est de 13 395 $.

[16] Les familles qui ont une rémunération ou d'autres sources de revenu et qui reçoivent aussi de l'aide sociale perdent elles aussi leur supplément en tout ou en partie. Le montant de la récupération varie d'une province à l'autre.

Prestation fiscale canadienne pour enfants, juillet 2000 à juin 2001

| Nombre d'enfants par famille | Prestation de base | Supplément | Prestation totale |
|---|---|---|---|
| Un enfant | 1 104 $ | 977 $ | 2 081 $ |
| Deux enfants | 2 208 $ | 1 748 $ | 3 956 $ |
| Trois enfants | 3 389 $ | 2 442 $ | 5 831 $ |
| Quatre enfants | 4 416 $ | 3 136 $ | 7 552 $ |

Note : En Alberta et au Québec, le montant de la prestation de base que reçoivent les résidents varie.

Source : Agence canadienne des douanes et du revenu, T4114(E) Rev. 00

Lorsque les familles ont commencé à recevoir les PFCE, le gouvernement n'avait pas fait de prévisions officielles de l'impact de la prestation fiscale canadienne pour enfants. Le Conseil a donc présenté ses propres chiffres dans son rapport de 1998 intitulé *Des prestations familiales : les enfants restent encore sur leur faim*. Grâce à la publication de rapports périodiques sur le programme, nous avons maintenant des données sur le nombre de familles qui ont reçu le supplément PNE. En utilisant ces données, nous pourrons réviser nos estimations du pourcentage de familles qui gardent le plein montant du supplément.

*La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2000* a montré que 1 378 293 familles avaient reçu le supplément entre juillet 1998 et juin 1999. Il a aussi indiqué le nombre de familles biparentales et monoparentales qui touchaient l'assistance sociale d'après les chiffres du mois de mars de chaque année civile. Compte tenu de ces chiffres, nous estimons, comme l'indique le cadre ci-dessous, qu'environ 66 p. cent des familles qui ont reçu le supplément en ont gardé le plein montant. Autrement dit, ces familles n'ont pas dû remettre le supplément au gouvernement provincial ou territorial.

Les estimations montrent un net parti-pris contre les familles monoparentales. À peu près 79 p. cent des familles biparentales gardent le plein montant du supplément PNE contre seulement environ 57 p. cent des familles monoparentales, soit une différence de 22 points de pourcentage.

Estimation du nombre de familles qui gardent le plein montant du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE)

| Type de famille | Nombre total de familles qui ont reçu la PNE de juillet 1998 à juin 1999 | SOUSTRAIT | Nombre total de familles qui reçoivent l'assistance sociale (mars 1999) | ÉGALE | Nombre de familles qui gardent le plein montant du supplément | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Nombre | p. cent |
| Familles monoparentales | 801 898 | – | 347 700 | = | 454 198 | 57 % |
| Familles biparentales | 576 395 | – | 121 600 | = | 454 795 | 79 % |
| Toutes les familles | 1 378 293 | – | 469 300 | = | 908 993 | 66 % |

Note : Comme nous n'avions pas le nombre de familles qui reçoivent l'assistance sociale par province, nous n'avons pas pu fournir de chiffres sur le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, c'est-à-dire les provinces qui ne récupèrent pas le supplément. Vu que la population des deux provinces est relativement faible, cette omission sous-estime de seulement quelques points de pourcentage le nombre de familles qui reçoivent le plein montant du supplément.

**TABLEAU 9.1 : PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX FAMILLES AYANT DES ENFANTS, 1998**

| Type de famille | Paiement de transfert moyen | | Revenu moyen de toute provenance | | Paiements de transfert en pourcentage du revenu total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Familles pauvres | Familles non pauvres | Familles pauvres | Familles non pauvres | Familles pauvres | Familles non pauvres |
| Familles biparentales | 10 003 $ | 4 393 $ | 21 612 $ | 75 836 $ | 46,3 % | 5,8 % |
| Mères seules | 10 132 $ | 5 529 $ | 15 119 $ | 40 771 $ | 67,0 % | 13,6 % |

**TABLEAU 9.2 : SOURCES DE REVENU DES FAMILLES PAUVRES AYANT DES ENFANTS, 1998**

| Source de revenu | Familles biparentales pauvres | | Mères seules pauvres | |
|---|---|---|---|---|
| | Bénéficiaires (p. cent) | Montant moyen | Bénéficiaires (p. cent) | Montant moyen |
| Rémunération | 80,3 % | 13 336 $ | 55,0 % | 7 414 $ |
| Assistance sociale | 35,2 % | 9 681 $ | 68,5 % | 7 931 $ |
| Assurance-emploi | 23,8 % | 4 380 $ | 12,6 % | 3 306 $ |
| Investissements | 24,6 % | 969 $ | 7,4 % | 81 $ |
| Prestation fiscale pour enfants | 99,7 % | 4 229 $ | 99,9 % | 3 386 $ |
| Indemnisation des accidents du travail | 6,8 % | 5 074 $ | Échantillon trop petit | |
| Revenus de toute provenance | 100 % | 21 612 $ | 100 % | 15 119 $ |

**TABLEAU 9.3 : REVENUS DES FAMILLES PAUVRES AYANT DES ENFANTS SELON LES PRINCIPALES SOURCES DE REVENU, 1998**

| Principale(s) source(s) de revenu | Familles biparentales pauvres | Mères seules pauvres |
|---|---|---|
| RÉMUNÉRATION (sans assistance sociale ni a.-e.) | | |
| Revenu moyen total | 21 929 $ | 16 819 $ |
| Rémunération moyenne | 15 005 $ | 10 305 $ |
| Prestations pour enfant | 4 139 $ | 3 846 $ |
| RÉMUNÉRATION ET ASSURANCE-EMPLOI (sans assistance sociale) | | |
| Revenu moyen total | 22 835 $ | 17 549 $ |
| Rémunération moyenne | 13 525 $ | 10 022 $ |
| A.-e. (moyenne) | 4 488 $ | 3 577 $ |
| Prestations pour enfants | 3 649 $ | 3 259 $ |
| RÉMUNÉRATION ET AIDE SOCIALE (sans a.-e.) | | |
| Revenu moyen total | 23 929 $ | 17 399 $ |
| Rémunération moyenne | 8 632 $ | 4 828 $ |
| Aide sociale (moyenne) | 9 182 $ | 7 432 $ |
| Prestations pour enfants | 4 575 $ | 3 311 $ |
| AIDE SOCIALE (sans rémunération ni a.-e.) | | |
| Revenu moyen total | 19 436 $ | 13 395 $ |
| Aide sociale (moyenne) | 12 373 $ | 8 834 $ |
| Prestations pour enfants | 4 751 $ | 3 320 $ |

**TABLE 9.4 : NOMBRE DE FAMILLES PAUVRES AYANT DES ENFANTS SELON LES PRINCIPALES SOURCES DE REVENU, 1998**

| Principales source(s) de revenu | Familles biparentales pauvres | Mères seules pauvres |
|---|---|---|
| RÉMUNÉRATION (sans assistance sociale ni a.-e.) | 142 000 | 58 000 |
| RÉMUNÉRATION ET ASSURANCE-EMPLOI (sans assistance sociale) | 56 000 | 20 000 |
| RÉMUNÉRATION ET ASSISTANCE SOCIALE (sans a.-e.) | 48 000 | 77 000 |
| ASSISTANCE SOCIALE (sans rémunération ni a.-e.) | 46 000 | 117 000 |

## 10.0 DURÉE DE LA PAUVRETÉ

L'examen des tendances de la pauvreté infantile au Canada montre qu'entre 1980 et 1998, les taux de pauvreté se situaient aux environs de 15 p. cent à 22 p. cent. On serait donc tenté de conclure que seulement de 15 p. cent à 22 p. cent des enfants ont fait l'expérience de la pauvreté. Cependant, avec l'avènement des études longitudinales qui permettent de suivre les familles sur une période donnée, nous disposons désormais de données qui montrent que la pauvreté touche un plus grand nombre d'enfants que nous le pensions, en regardant les taux de pauvreté annuels.

L'étude longitudinale canadienne la plus importante, l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR), a été conçue pour saisir les changements survenus dans la situation économique des individus et des familles sur une période donnée. Les sujets sont suivis pendant six années consécutives. Les données recueillies permettent aux chercheurs de constater l'évolution de la situation financière des gens d'année en année. Le premier cycle de six ans de l'EDTR avait débuté en 1993 et s'est terminé en 1998.

### 10.1 TOUS LES ENFANTS[17]

Les données tirées de l'enquête montrent qu'entre 1993 et 1998, 34 p. cent des enfants canadiens ont fait l'expérience de la pauvreté au cours d'au moins une année. Ce pourcentage est plus élevé que les taux de pauvreté annuels parce que, tout au long de cette période de six années, certains enfants et leurs familles sont sortis de la pauvreté ou y sont entrés. Pour un certain nombre de ces enfants, la pauvreté n'a duré qu'un court temps, tandis que pour d'autres, elle a persisté pendant une partie de ces six années et même pendant toute cette période.

[17] Les données de cette section sont tirées de la publication de Statistique Canada, *Le revenu au Canada, 1998* (numéro de catalogue 75-202-XIF).

# Figure 10.1 : Persistance des faibles revenus pour les enfants au Canada, 1993-1998

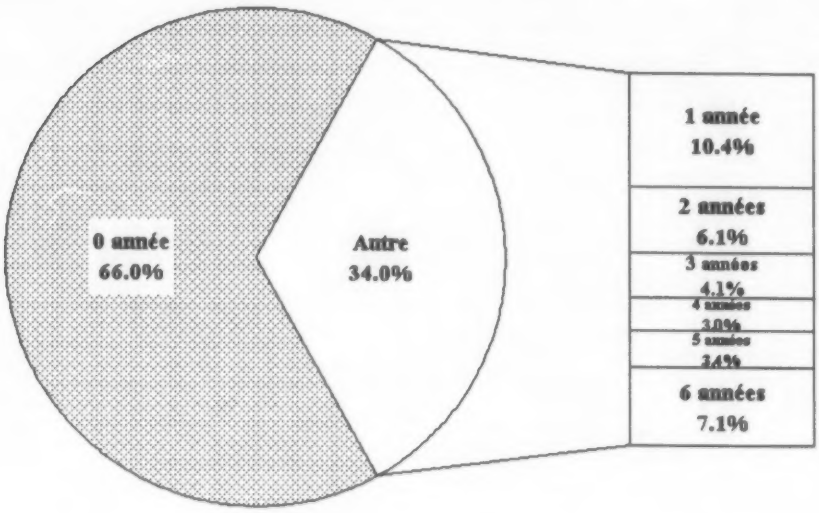


Comme le montre la figure 10.1, environ un enfant sur dix a vécu dans la pauvreté pendant un an, tandis que un nombre moins élevé d'enfants en ont été victimes pendant deux ou trois ans au cours de cette période de six ans. Au total, 13,5 p. cent de tous les enfants ont vécu dans la pauvreté pendant des périodes prolongées, c'est-à-dire quatre ans ou plus. Une plus faible proportion des enfants, 7,1 p. cent, sont restés dans la pauvreté pendant toutes ces six années.

## 10.2 LES JEUNES ENFANTS[18]

Selon un document récemment publié par Statistique Canada, un pourcentage plus élevé de jeunes enfants que d'enfants plus âgés a fait l'expérience de la pauvreté chronique. Contrairement aux seuils de faible revenu avant impôt utilisés dans le reste du présent rapport (des précisions sur les seuils de faible revenu figurent en annexe), l'étude a utilisé les seuils de faible revenu après impôt.

[18] Les données de cette section sont tirées de René Morissette et Xuelin Zhang, *À faible revenu pendant plusieurs années* (Statistique Canada, numéro de catalogue 75-001-XIF, vol. 2, n° 3), mars 2001.

Comme le montre la figure 10.2, il ressort de cette étude que 12,1 p. cent des enfants de moins de six ans ont vécu dans la pauvreté pendant quatre ans ou plus, contre 9,1 p. cent des enfants de six à 17 ans, et cinqcent des enfants de moins de six ans ont été pauvres durant toutes les six années, contre trois p. cent des six à 17 ans. Ce n'est pas une surprise totale, car l'on sait que les taux de pauvreté des familles sont plus élevés quand les enfants sont jeunes. On sait également que ces taux sont plus élevés chez les jeunes parents, et les jeunes enfants sont plus susceptibles que les enfants plus âgés d'avoir de jeunes parents.

## Figure 10.2 : Nombre d'années de pauvreté des enfants au Canada, selon l'âge de l'enfant, 1993-1998 (en utilisant les seuils de faible revenu après impôt)

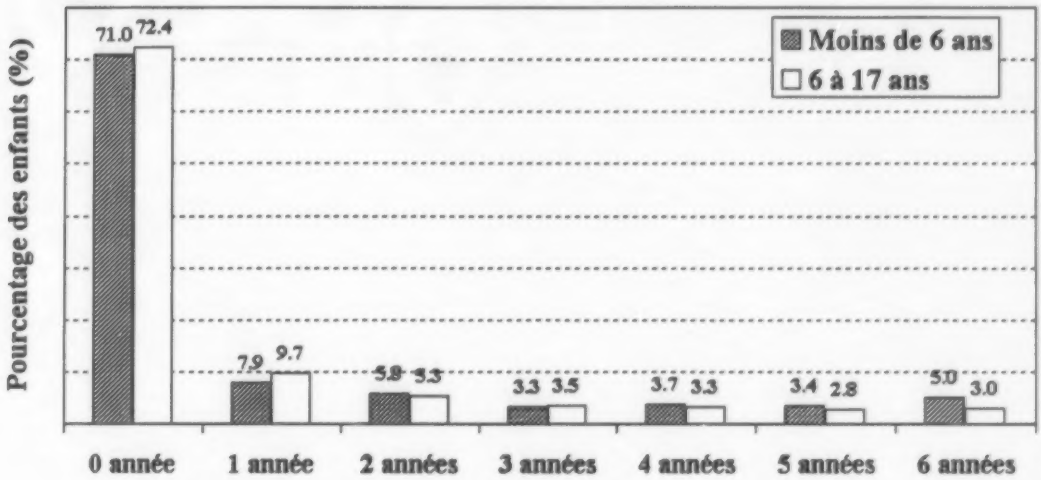


Au cours des premières années de la vie, des périodes de pauvreté prolongées comme celles constatées ici sont particulièrement inquiétantes, des études de plus en plus nombreuses ayant démontré l'importance de cette période de développement. Il semble particulièrement important de mettre en place des programmes de développement de la petite enfance, pour aider les enfants pauvres d'âge préscolaire et leur famille à surmonter leurs difficultés et pour aider ces familles à sortir de la pauvreté. Les premiers ministres ont annoncé, en septembre 2000, que 2,2 milliards de dollars avaient été réservés à ces programmes pour les cinq années suivantes. Cette somme sera consacrée à quatre "grands champs d'action" :

- promouvoir la santé pendant la grossesse, à la naissance et pendant les premières années de la vie;
- améliorer les mesures d'aide aux parents et aux familles;

- faciliter le développement du jeune enfant, son apprentissage et les soins qui lui sont prodigués;
- renforcer les appuis communautaires.

Les provinces et les territoires décideront individuellement comment ils dépenseront cet argent. D'ici la fin de 2001, nous devrions connaître avec précision les programmes provinciaux et territoriaux. Nous espérons que les programmes élaborés avec cet argent viseront en particulier les familles pauvres ayant des enfants, mais l'entente ne précise pas qu'il s'agit d'une priorité.

## 10.3 LES TYPES DE FAMILLES[19]

Il est aussi possible d'examiner la durée de la pauvreté par type de famille. En observant la persistance des faibles revenus selon le type de famille, une tendance couramment observée se dégage. Les personnes qui vivent dans des familles monoparentales (mères seules et pères seuls) sont davantage exposées à de faibles revenus que celles qui vivent dans des familles biparentales, comme le montre la figure 10.3. Chez les personnes vivant dans des familles biparentales, 84,4 p. cent n'ont pas été touchées par la pauvreté au cours des six années, contre moins de la moitié (42,4 p. cent) chez celles vivant dans des familles monoparentales.

Pour ce qui est de la pauvreté de longue durée (quatre ans ou plus), 38 p. cent de ceux qui ont vécu dans des familles monoparentales pendant la totalité des six années de l'étude ont eu de faibles revenus pendant au moins quatre ans. Les taux correspondants pour ceux qui vivaient dans des familles biparentales était sensiblement moins élevés, à 5,6 p. cent. Près de 20 p. cent de ceux qui vivaient dans des familles monoparentales ont été pauvres durant la totalité de ces six années. Cette proportion tombe à 2,5 p. cent pour les familles biparentales.

Ces chiffres concernent les personnes ayant appartenu au même type de famille pendant les six années. Il ne fait aucun doute que certaines familles changent avec le temps. Un parent seul en 1993 peut s'être marié ou avoir un conjoint de fait plus tard. Une famille biparentale peut être séparée par un divorce ou un décès. C'est pourquoi l'étude a aussi examiné la persistance des faibles revenus selon le type de famille établi au début de l'étude en 1993. Cela nous permet d'étudier la situation des personnes dont le type de famille a changé au cours de l'étude, en plus de celle des personnes dont le type de famille est resté le même.

---

[19] Les données de cette section sont tirées de René Morissette et Xuelin Zhang, *À faible revenu pendant plusieurs années* (Catalogue de Statistique Canada, numéro 75-001-XIF, vol. 2, n° 3), mars 2001.

# Figure 10.3 : Distribution des personnes par type de famille et par nombre d'années de pauvreté, 1993-1998

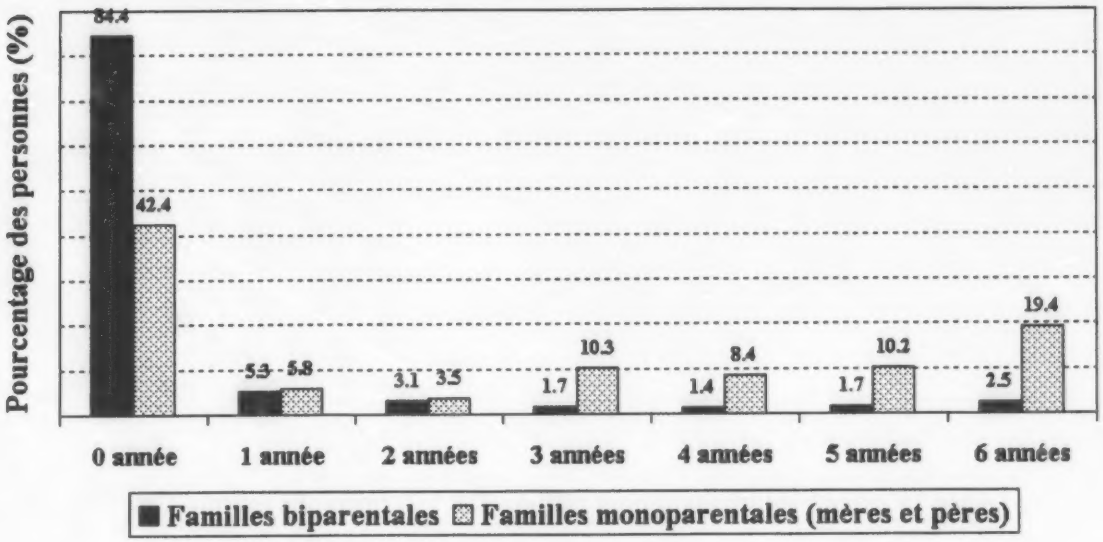


En procédant de la sorte, l'incidence de la pauvreté de longue durée diminue. De toutes les personnes vivant dans des familles monoparentales en 1993, le quart sont restées dans la pauvreté pendant quatre ans ou plus, contre 38 p. cent des personnes qui ont vécu dans des familles monoparentales pendant la totalité des six années. Chez les familles biparentales, le taux est demeuré relativement inchangé, à 5,5 p. cent. (Tableau 10.1)

**TABLEAU 10.1: DISTRIBUTION, EXPRIMÉE EN POURCENTAGE, DES PERSONNES À FAIBLE REVENU SELON LE TYPE DE FAMILLE, 1993-1998**

| Composition de la famille en 1993 | Années à faible revenu | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | Total |
| Familles biparentales | 80 2 % | 7 6 % | 4 5 % | 2 3 % | 1 9 % | 1 5 % | 2 1 % | 100 % |
| Familles mono-parentales (mère ou père) | 47 6 % | 11 5 % | 7 5 % | 8 0 % | 6 7 % | 7 6 % | 11 1 % | 100 % |

Source: René Morissette et Xuelin Zhang "Experiencing low income for several years" (Statistique Canada Catalogue No. 75-001-XIE, Vol. 2, No. 3), mars 2001, p. 7.

## CONCLUSION

Le profil de la pauvreté infantile peut être établi par plusieurs moyens. Les enfants pauvres vivent dans des familles biparentales et des familles monoparentles. Un grand nombre d'entre eux ont des parents qui travaillent à temps plein. Un grand nombre d'entre eux vivent dans des familles qui comptent sur l'assistance sociale. Certains ont des parents qui n'ont pas terminé leurs études secondaires; d'autres ont des parents qui ont un diplôme d'études postsecondaires. Dans cette gamme d'expériences cependant, certains groupes ressortent.

Les enfants qui vivent avec une mère seule font face à de nombreuses difficultés. Ils sont plus susceptibles de demeurer pauvres pendant une longue période, et leurs familles sont plus susceptibles de vivre dans une profonde pauvreté. Elles sont aussi trois fois plus susceptibles de dépendre uniquement de l'assistance sociale que les familles biparentales. Leur taux plus élevé de dépendance à l'égard de l'assistance sociale signifie qu'elles-mêmes et leurs enfants sont moins susceptibles de voir leur revenu s'améliorer grâce au supplément de la Prestation nationale pour enfants qui coûte des milliards de dollars au gouvernement fédéral, puisque la plupart des provinces ont choisi de déduire le supplément des récipients d'assistance sociale.

Les enfants Autochtones affichent des taux de pauvreté extrêmement élevés. Ils sont plus susceptibles de vivre avec une mère seule que les autres enfants, et le taux de pauvreté des mères seules Autochtones est bien plus élevé que celui de toutes les mères seules.

Les familles qui ont de jeunes enfants sont plus susceptibles d'être pauvres que celles qui ont des enfants plus âgés. Les jeunes enfants sont plus susceptibles de demeurer pauvres pendant de plus longues périodes que les enfants plus âgés. Étant donné l'importance des premières années dans le développement d'un enfant, cette situation cause de graves préoccupations.

La moitié des enfants pauvres vivaient dans une famille dont le principal soutien travaillait. Les familles des travailleurs à faible revenu ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Une mère seule pauvre qui dépendait de son salaire et ne recevait pas d'assistance sociale ni de prestations d'assurance-emploi avait en moyenne un revenu de seulement 16 819 $ en 1998. Selon l'Association canadienne des banques alimentaires, en mars 2000, les banques comptaient parmi leurs clients des petits salariés dans les proportions suivantes : 26 p. cent au en Alberta, 31 p. cent au Manitoba et 45 p. cent dans l'Île-du-Prince-Édouard.[20]

Compte tenu de ces statistiques, le Conseil national du bien-être social était ravi d'entendre dans le discours du trône l'annonce indiquant que ce gouvernement comptait "veiller à ce que tous les enfants soient à l'abri des affres de la pauvreté en faisant de l'élimination de la pauvreté un "projet national". Le Conseil national du bien-être social est tout à fait d'accord avec le gouvernement fédéral pour affirmer qu'un programme national s'impose pour régler le problème de la pauvreté infantile. Cependant, le plus important projet national pour les enfants n'est pas un programme en particulier, mais bien l'adoption

[20] Beth Wilson et Carly Steinman, HungerCount 2000: A Surplus of Hunger (Association canadienne des banques alimentaires, octobre 2000) p. 8.

d'une politique nationale sur la famille prévoyant à la fois un soutien du revenu et des services directs.

D'après nous, cela signifie qu'il faut élaborer des politiques globales qui apportent un soutien à tous les parents et à leurs enfants. Cependant, il faudrait considérer en priorité les parents à faible revenu et leurs enfants. Une politique nationale sur la famille doit garantir les principes suivants :

- Les familles qui sont obligées de compter sur l'assistance sociale doivent avoir un revenu adéquat, peu importe leur situation relativement à l'emploi. Nous avons constaté que les familles qui dépendent de l'assistance sociale ont les plus faibles revenus. Et nous savons que le revenu joue un rôle important dans le développement d'un enfant.

- Les familles doivent recevoir le soutien nécessaire pour réintégrer le marché du travail ou y rester. Nous avons constaté que les enfants sont beaucoup moins susceptibles de vivre dans la pauvreté si l'un des parents, ou les deux, travaillent. La prestation nationale pour enfants est un soutien du revenu qui aidera les familles des petits salariés. Cependant, le soutien du revenu n'est pas le seul type de soutien nécessaire. Nous savons que l'instruction figure parmi les facteurs de risque en ce qui concerne la pauvreté. Les programmes de formation et d'enseignement sont importants pour aider les parents à réintégrer le marché du travail ou à conserver un bon emploi. Mais nous savons aussi qu'un haut niveau d'instruction n'est pas une garantie contre la pauvreté. Il y a d'autres obstacles qui empêchent de trouver et de garder un emploi. Les familles, notamment les familles monoparentales, ne peuvent pas participer pleinement à la vie en milieu de travail si elles ne peuvent pas trouver de services de garde d'enfant de haute qualité à un prix convenable. Les services de garde de haute qualité et les programmes d'éducation préscolaire apportent aussi d'énormes avantages aux enfants durant leurs premières années, ce qui aide à leur assurer un meilleur départ dans la vie. Les femmes, les membres des minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées doivent surmonter des obstacles de taille sur le marché du travail, ce qui nuit à leur capacité de subvenir aux besoins de leurs enfants. Des lois énergiques sur l'équité en matière d'emploi et l'équité salariale pourraient faire une différence si l'on veut aider ces groupes à devenir membres de la population active et à le demeurer.

- Les parents qui deviennent membres de la population active doivent pouvoir gagner un revenu au-dessus du seuil de pauvreté. Bon nombre d'enfants pauvres vivent avec des parents qui travaillent, même à temps plein pendant toute l'année. Les parents doivent avoir un emploi qui leur permet de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants à un niveau adéquat.

Un système intégré comprenant une bonne politique sur la famille, qui vise à surmonter le problème de la pauvreté infantile, devrait englober les questions du travail, du soutien du revenu, de l'équité en matière d'emploi et les politiques sur l'éducation ainsi que la garde des enfants et l'éducation préscolaire.

Le Conseil national du bien-être social affiche un optimisme prudent à propos de la priorité que l'actuel gouvernement accorde à la pauvreté infantile. Nous espérons sincèrement que cette question demeurera prioritaire pendant le reste de son mandat et après. Mais nous avons déjà entendu des promesses qui ne se sont jamais concrétisées, notamment la résolution prise par tous les partis en 1989 qui visait à éliminer la pauvreté

avant la fin du siècle. Nous attendons d'autres détails et les résultats des programmes. La pauvreté infantile est un problème qui nous touche tous actuellement et qui continuera de nous affecter à l'avenir. Comme l'a déclaré le gouvernement dans son plus récent discours du trône :

> "La seule façon de nous assurer que nos enfants seront bien disposés à apprendre et que, une fois devenus adultes, ils seront prêts à saisir les occasions et à édifier leur pays, c'est de leur offrir un bon départ dans la vie".

# ANNEXE A : MÉTHODE UTILISÉE

## SOURCES DE DONNÉES

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'*Enquête sur les finances des consommateurs* et de l'*Étude sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) de Statistique Canada. Nous avons appliqué la norme en vigueur à Statistique Canada en utilisant les données de l'*Enquête sur les finances des consommateurs* pour les années précédant 1996 et les données de l'*Étude sur la dynamique du travail et du revenu* pour l'année 1996 et les suivantes. Les données disponibles les plus récentes sont celles de 1998.

L'EDTR de 1998 a été réalisée en janvier et en mai 1999; elle portait sur environ 30 000 ménages privés de toutes les parties du Canada, sauf le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, les réserves indiennes, et excluait les établissements tels que les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées. L'étude examinait les revenus pour l'année civile 1998. Près des trois quarts des répondants ont consenti à ce que l'on utilise les renseignements contenus dans leur formulaire T1 pour recueillir les données sur les revenus.

Les résultats de 1998 ont été publiés par Statistique Canada sous le titre *Le revenu au Canada, 1998*. Statistique Canada a aussi fourni au Conseil national du bien-être social des totalisations sur mesure.

## MESURE DE LA PAUVRETÉ

Nous avons obtenu les informations sur la pauvreté en comparant les données d'enquête avec les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. Les SFR représentent des niveaux de revenu qui obligent les gens à consacrer des sommes disproportionnées à la nourriture, au logement et au vêtement.

La présente publication utilise les SFR de référence de 1992. On les appelle SFR de référence parce qu'ils proviennent des données recueillies en 1992 sur les dépenses pour la nourriture, le logement et le vêtement.

Pour établir le niveau de revenu auquel les familles sont sensiblement plus défavorisées que les autres, Statistique Canada ajoute 20 points de pourcentage à la proportion du revenu dépensée par toutes les familles pour la nourriture, le logement et le vêtement. En 1992, les familles canadiennes ont consacré à ces trois secteurs en moyenne 34,7 p. cent de leur revenu avant impôt; on a donc supposé que ce pourcentage s'élevait à 54,7 p. cent ou plus chez les Canadiens à faible revenu.

On peut aussi obtenir les seuils de faible revenu en utilisant le revenu après impôt. Le revenu après impôt est le revenu total, incluant les transferts publics, duquel on a retranché les impôts. Sauf indication contraire, le présent document utilise les seuils de faible revenu avant impôt, qui sont les plus fréquemment utilisés.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille de la famille et la population de la région de résidence. Il existe sept catégories de familles selon la taille, allant de une

personne à sept personnes ou plus, et cinq catégories d'agglomérations allant de la région rurale à la ville de 500 000 habitants ou plus. On obtient ainsi 35 seuils de faible revenu. Ces seuils sont révisés annuellement par Statistique Canada à l'aide de l'indice des prix à la consommation.

Le tableau A.1 présente les 35 seuils de faible revenu pour 1998. Ces seuils s'échelonnent de 12 142 $ pour une famille de une personne en milieu rural à 44 751 $ pour une famille de sept personnes ou plus dans une grande ville.

**TABLEAU A.1 : SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT (RÉFÉRENCE DE 1992) DE STATISTIQUE CANADA POUR 1998**

| Taille de la famille | Taille de l'agglomération | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Ville de 500 000+ | 100 000-499 999 | 30 000-99 999 | Moins de 30 000 | Milieu rural |
| 1 | 17 571 $ | 15 070 $ | 14 965 $ | 13 924 $ | 12 142 $ |
| 2 | 21 962 $ | 18 837 $ | 18 706 $ | 17 405 $ | 15 178 $ |
| 3 | 27 315 $ | 23 429 $ | 23 264 $ | 21 647 $ | 18 877 $ |
| 4 | 33 063 $ | 28 359 $ | 28 162 $ | 26 205 $ | 22 849 $ |
| 5 | 36 958 $ | 31 701 $ | 31 481 $ | 29 293 $ | 25 542 $ |
| 6 | 40 855 $ | 35 043 $ | 34 798 $ | 32 379 $ | 28 235 $ |
| 7+ | 44 751 $ | 38 385 $ | 38 117 $ | 35 467 $ | 30 928 $ |

Le Conseil national du bien-être social et de nombreux autres groupes s'intéressant aux politiques sociales sont d'avis que les SFR constituent des seuils de pauvreté et ils utilisent indifféremment les termes "pauvre" et "à faible revenu". Pour Statistique Canada, les seuils de faible revenu ne sont pas considérés officiellement comme des seuils de pauvreté, vu l'absence de consensus social politiquement sanctionné qui permettrait de déterminer qui doit être considéré comme pauvre, et ce, tant au niveau national qu'international. Statistique Canada estime que les seuils de faible revenu sont un moyen précis d'identifier ceux qui sont considérablement plus défavorisés que la moyenne.[21]

Peu importe la terminologie utilisée, les seuils sont des outils utiles pour définir et analyser le segment relativement important de la population canadienne dont les revenus sont faibles. Ces seuils ne sont pas les seuls outils de mesure de la pauvreté au Canada, mais ils sont les plus largement utilisés et sont à peu près comparables à la plupart des autres mesures.

[21] Statistique Canada, *Income in Canada 1998*, 75-202-XIE, p. 256

## LES DÉCILES

Les **déciles de revenu** sont utilisés pour comprendre la répartition des revenus. Pour calculer les déciles de revenus, nous avons classé les familles avec enfants selon la valeur de leur revenu avant impôt total, en allant du plus bas niveau jusqu'au plus haut. En commençant par la plus faible valeur selon un système ascendant, nous avons divisé les familles en dix groupes comportant chacun un nombre égal de familles. Ces groupes sont des déciles. À l'extrémité inférieure des familles classées se trouve le décile contenant les dix pour cent de familles qui ont les plus bas revenus. Le décile à l'autre extrémité comprend le décile contentant les dix p. cent des familles qui ont les plus hauts revenus.

Figure A.1: L'échelle des déciles du revenu avant impôt des familles avec enfants, 1998

Une façon utile de visualiser les déciles est la répartition selon une échelle à dix échelons[22]. Les familles les plus riches sont au haut de l'échelle; elles constituent le décile le plus élevé. Les familles les plus pauvres sont au bas de l'échelle; elles constituent le plus bas décile. Dans la Figure A.1, chaque échelon représente la limite de revenu élevé pour chaque décile en 1998. Exemple : les dix pour cent des familles avec enfants les plus pauvres avaient un revenu avant impôt de 18 692 $ ou moins.

Nous pouvons utiliser les déciles pour examiner de plusieurs façons la répartition des revenus. Nous pouvons, par exemple, considérer les parts de revenu à l'aide des déciles. Les parts de revenu nous indiquent le pourcentage du revenu global (la somme des revenus de toutes les familles) pour les familles de chaque décile. Cela nous permet de voir dans quelle mesure (également ou inégalement) les revenus sont répartis entre les familles. Si les revenus étaient également partagés, chaque décile aurait dix pour cent du revenu global. Cela n'est pas le cas au Canada. Le plus bas décile représente environ deux pour cent du revenu global, alors que le plus haut décile en représente à peu près 25 pour cent.

---

[22] Adapté de l'ouvrage de Clarence Lochhead et Vivian Shalla intitulé "Delivering the goods: income distribution and the precarious middle class" Perception, 1996, volume 20, n°20, p. 15-16.

Les tendances du revenu moyen établies par décile fournissent un autre exemple. Cela nous permet de comparer les augmentations ou les diminutions des revenus moyens pour les familles des différents déciles. Nous pouvons, par exemple, nous demander si les revenus moyens des familles du plus haut décile se sont accrus à un rythme plus rapide que ceux des familles du plus bas décile. Autrement dit, est-ce que les riches s'enrichissent tandis que les pauvres s'appauvrissent? Ou les familles affichent-elles toutes des augmentations ou des diminutions semblables de leur revenu moyen?

## ANNEXE B : COMPARAISONS AVEC D'AUTRES PUBLICATIONS DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Le Conseil national du bien-être social publie un profil statistique annuel sur la pauvreté au Canada intitulé *Profil de la pauvreté*. Les statistiques sur la pauvreté contenues dans le présent rapport diffèrent légèrement de celles que renferme le *Profil de la pauvreté, 1998* à cause de deux innovations techniques.

Tout d'abord, il s'agit du premier rapport publié par le Conseil qui adopte les seuils de faible revenu de référence de 1992, les plus couramment utilisés et publiés. Les éditions antérieures du *Profil de la pauvreté* se fondaient sur les SFR de 1986. La méthode utilisée pour établir les seuils de faible revenu de référence de 1992 est la même que celle utilisée pour établir les seuils de faible revenu de référence de 1986, lesquels avaient servi aux publications antérieures du Conseil. Cependant, les données d'enquête de 1986 estimaient les dépenses moyennes de nourriture, de logement et de vêtement à 36,2 p. cent du revenu total, et il avait donc été établi que les personnes à faible revenu consacraient 56,2 p. cent ou plus à ces trois nécessités de la vie. Les SFR de référence de 1992 supposent que les Canadiens à faible revenu ont dépensé 54,7 p. cent ou plus pour la nourriture, le logement et le vêtement.

La deuxième innovation technique réside dans l'intégration de la révision des données sur les faibles revenus par Statistique Canada pour la période de 1980 à 1993. Statistique Canada a révisé ses données sur les faibles revenus pour la période de 1980 à 1993 dans son édition de 1994 du document *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*. Ces modifications ont consisté à rajuster les estimations de la population à la lumière du recensement de 1991, notamment en corrigeant le sous-dénombrement et en incluant les résidents non permanents qui étaient physiquement présents au Canada. Ces changements n'ont eu que très peu d'incidence sur les taux de pauvreté, se limitant généralement à accroître légèrement le nombre de personnes vivant dans la pauvreté.

Pour les éditions de 1994 et de 1998 du *Profil de la pauvreté*, le Conseil national du bien-être social a décidé de continuer à utiliser les données des années antérieures telles qu'elles avaient été publiées initialement. Dans le présent rapport, toutes les données ont été modifiées pour tenir compte des changements apportés pour les années 1980 à 1993.

## MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. John Murphy (Président)
Canning (Nouvelle-Écosse)

M. Armand Brun (Vice-président)
Shediac (Nouveau-Brunswick)

| | |
|---|---|
| Mme Doris Bernard | Radisson (Québec) |
| Mme Judy Burgess | Victoria (Colombie-Britannique) |
| Mme Olive Crane | Mt. Stewart (Île-du-Prince-Édouard) |
| Mme Anne Gill | Hay River (Territoires du Nord-Ouest) |
| Mme Miriam Green | Montréal (Québec) |
| Mme Alice Hanson | Edmonton (Alberta) |
| Mme Allyce Herle | Regina (Saskatchewan) |
| M. David Northcott | Winnipeg (Manitoba) |
| Mme Marilyn Peers | Halifax (Nouvelle-Écosse) |
| Mme Shaunna Reid | Mount Pearl (Terre-Neuve) |
| M. Abdi Ulusso | Etobicoke (Ontario) |
| Dr David Welch | Ottawa (Ontario) |

**********

Directrice : Joanne Roulston

Agente principale de recherche : Cathy Oikawa

Agente en administration et information : Louise Gunville

Assistante administrative : Claudette Mann

## CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre du Développement des ressources humaines sur des questions relatives aux citoyens à faible revenu.

Le Conseil est composé de membres nommés par le Gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Au fil des années, le Conseil a reçu comme membres des assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles ou d'organismes privés d'aide sociale.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité du revenu, la réforme du bien-être social, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la réforme de la fiscalité, la politique de l'emploi, les services sociaux et l'aide juridique.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, 112 Kent Street, 9th Floor, Place de Ville, Tower B, Ottawa K1A 0J9, or by e-mail at ncw@magi.com, or see our web site at www.ncwcnbes.net .